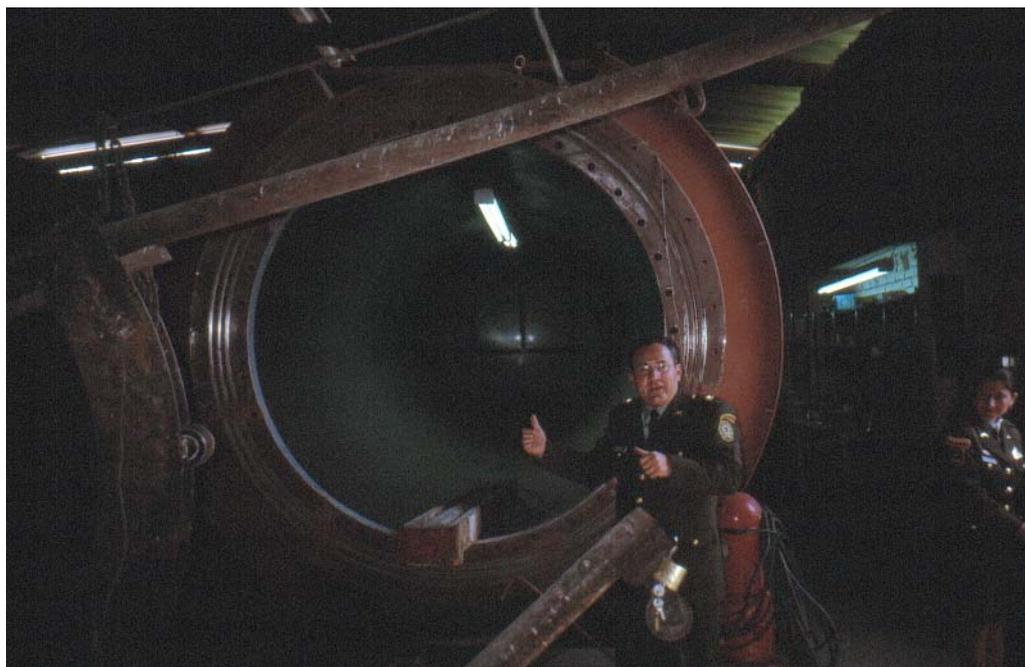


RAPPORT DE MISSION (16 au 30 août 2001) SUR LA COOPÉRATION FRANÇAISE AVEC LA COLOMBIE DANS LE DOMAINE DES DROGUES



Narco-sous-marin en construction découvert par la police colombienne en 2000

**Alain Labrousse, chargé de mission à l'OFDT
Février 2002**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| PROGRAMME DU SEJOUR EN COLOMBIE | 4 |
| LE CONTEXTE DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE AVEC LA COLOMBIE : LA SITUATION DES DROGUES ET DE LA VIOLENCE | 6 |
| <i>État de la production et des trafics</i> | 6 |
| <i>Impact de la situation de guerre interne : conflit de la drogue ou conflit politico-militaire ?</i> | 11 |
| <i>Le Plan Colombie : divergences entre l'Union européenne et les États-Unis</i> | 22 |
| <i>La politique de « fumigation »</i> | 23 |
| LA COOPÉRATION FRANÇAISE AVEC LA COLOMBIE | 32 |
| <i>Domaines et montants de la coopération française</i> | 32 |
| <i>La coopération en matière de répression</i> | 32 |
| <i>La coopération en matière de développement alternatif</i> | 38 |
| CONCLUSION | 45 |



La cordillère des Andes en Colombie

Programme du séjour en Colombie

16 au 30 août

CINEP (Centro de Investigación y Educación popular – Centre de recherche et d'éducation populaire) : « Séminaire sur l'initiative régionale andine, la stratégie anti-drogues et les mouvements de *cocaleros* des pays andins ».

20 août

9 h-12 h : prise de contact à l'ambassade de France (conseiller culturel, SCTIP, OCRTIS, attaché des douanes).

21 août

9h-12 h : réunion avec l'équipe du CIDER de l'Université des Andes, chargée de réaliser l'évaluation (1999-2001) des projets de développement alternatif du PLANTE.

12 h-15 h : Alvaro Camacho, sociologue (Université des Andes) et Francisco Thoumi, économiste (Université de Miami).

19 heures : Sergio Uribe Ramírez, représentant colombien au Bureau de l'OICS.

24 août

10 h 30-12 heures : Général Gustavo Socha Salamanca, chef de la Direction nationale anti-narcotiques à la Direction générale de la Police nationale.

14 h-19 h : Audition réalisée par la Defensoría del Pueblo (Organisme public de médiation populaire) sur « *L'utilisation du glifosate pour l'éradication aérienne des cultures illicites* » en présence des représentants de tous les ministères concernés (Justice, Intérieur, Environnement, etc.), d'universitaires, de membres d'ONG, etc.

27 août

10 heures : Simonetta Grassi, directrice adjointe du PNUCID en Colombie.

12 heures : Ricardo Vargas, sociologue, expert du développement alternatif et des fumigations.

15 heures : Yamile Salinas Abdala, responsable des Droits collectifs et de l'Environnement à la Defensoría del Pueblo.

28 août

7 h 30 : Jorge Rojas, directeur des droits de l'Homme et du problème des déplacés (CODHES)

10 heures : Camilo Dominguez, directeur de REDEPAZ (réseau de la paix).

12 h-14 h : déjeuner avec le député Antonio Navarro Wolf, responsable de la commission de suivi du Plan Colombie au parlement.

15 heures : Réunion au PLANTE avec la chargée de presse et Julio Cesar Zulueta, chargé de mission, Programme hévéea.

29 août

8 h 30 : visite en compagnie de Bernard Martin, officier de liaison (SCTIP) et de Eric Wiart (attaché des douanes), du sous-marin découvert dans un hangar (au km 30 de la route qui mène de Bogota à Facativá) par la police en septembre 2000.¹

10 h 15 : visite de l'École de police des carabinieri de Facativá (dressage des chiens) avec les mêmes.

12 h 30-14 h 30 : conférence donnée à l'Université des Andes sur « *La géopolitique mondiale des drogues* ».

15 heures : rencontre à l'UIAF (Unité anti-blanchiment) en compagnie d'Éric Wiart

17 h 30-19 heures : conférence donnée au CINEP sur « *Cultures illicites et développement alternatif en Afrique* ».

30 août

Visite des installations portuaires et d'entreprises exportatrices à Carthagène en compagnie d'Éric Wiart et de l'attaché de police de l'ambassade.

31 août

10 heures : attachée parlementaire du sénateur Rafael Orduz (responsable du Projet de Fonds national pour l'éradication et la substitution des cultures illicites)

14 h 30 : Thierry Rostand, PNUCID, responsable du développement alternatif et précurseurs chimiques (SIMCI)

17 heures : Débriefing à l'ambassade de France en présence de M. Pinard, premier conseiller, M. José Gomez, conseiller culturel et de coopération technique et l'attaché militaire.

¹ Voir photos en page de couverture et pp.9 - 10

LE CONTEXTE DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE AVEC LA COLOMBIE : LA SITUATION DES DROGUES ET DE LA VIOLENCE

Une évaluation qualitative de la coopération française avec la Colombie n'a de sens que si on la replace dans le contexte la situation des drogues dans ce pays. Cette dernière est à son tour indissolublement liée aux conflits qui se déroulent dans les zones rurales du pays. C'est la raison pour laquelle dans cette première partie, après avoir présenté les données les plus récentes en matière de production et de trafic, nous nous efforcerons d'analyser la nature des liens entre le trafic de drogues et les groupes rebelles armés : guérillas de gauche et paramilitaires. Cette analyse vise à se demander si la fin du conflit est un préalable indispensable à toute réduction sensible des cultures illicites et des activités trafiquantes ou si l'existence de groupes armés qui trouvent leur financement dans la drogue, n'est qu'un élément, certes important, d'une situation infiniment plus complexe. L'examen de la situation de guerre interne est d'autant plus nécessaire que la France joue un rôle important au sein du « Groupe de pays facilitateurs » du processus de paix. L'ambassadeur Parfait a notamment eu une part très active, aux côtés de l'envoyé spécial de l'ONU, James Lemoyne, pour éviter la rupture des négociations de paix à la mi-janvier 2002.²

ÉTAT DE LA PRODUCTION ET DES TRAFICS

Bien que les données concernant la répression de la production et des trafics ne traduisent pas mécaniquement le niveau de ces derniers (ils peuvent également refléter le degré d'intensité des activités de la police), ils sont un indicateur à prendre en compte.

Données quantitatives en matière de répression

Les statistiques de 1992 à 2000 présentées par le Département d'État des États-Unis permettent d'avoir un aperçu de l'évolution de la situation durant les années 1990.

Pour l'année 2000, si l'on compare les chiffres fournis par les services de coopération policière de l'ambassade de France et qui reprennent, pour l'essentiel, ceux de la police colombienne, on observe qu'ils coïncident avec ceux des États-Unis.

a) Statistiques fournies par les États-Unis (1992-2000)

| | 2000 | 1999 | 1998 | 1997 | 1996 | 1995 | 1994 | 1993 | 1992 |
|---|---------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Feuilles de coca | | | | | | | | | |
| Volume estimé de la superficie en production (après | 136 200 | 122 500 | 101 800 | 79 500 | 67 200 | 50 900 | 44 700 | 39 700 | 37 100 |

² Elles se sont néanmoins produites un mois plus tard.

| | | | | | | | | | |
|--|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| éradication) (ha) | | | | | | | | | |
| Éradication (ha) | 47 000 | 43 246 | — | 19 000 | 5 600 | 8 750 | 4 910 | 793 | 959 |
| Estimation des superficies (avant éradication)(ha) | 183 200 | — | — | 98 500 | 72 800 | 59 650 | 49 610 | 40 493 | 38 059 |
| Potentiel de production de chlorhydrate de cocaïne (t) | 580 | 520 | 435 | 350 | 300 | 230 | 70 | 65 | 60 |
| Opium | | | | | | | | | |
| Superficie avant éradication (ha) | — | 7 500 | 6 100 | 6 600 | 6 300 | 6 540 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Eradication (ha) | 9 254 | — | — | 6 972 | 6 028 | 3 760 | 3 906 | 9 821 | 12 858 |
| Superficies en production (ha) | — | — | — | 13 572 | 12 328 | 10 300 | 23 906 | 29 821 | 32 858 |
| Cannabis | | | | | | | | | |
| Superficie avant éradication (ha) | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 4 980 | 4 986 | 5 000 | 2 000 |
| Eradication (ha) | — | — | — | — | — | 20 | 14 | 50 | 49 |
| Superficie en production (ha) | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5000 | 5 000 | 5 050 | 2 049 |
| Production potentielle (t) | 4150 | 4150 | 4 150 | 4 150 | 4 150 | 4,133 | 4 138 | 4 125 | 1 650 |
| Saisies | | | | | | | | | |
| Heroïn/Morphine (t) | 0,572 | 0,504 | 0,317 | 0,261 | 0,183 | 0,419 | 0,181 | 0,261 | 0,05 |
| Opium (t) | — | 0,183 | 0,100 | 0,120 | 0,036 | 0,078 | 0,128 | 0,261 | 0,43 |
| Cannabis (t) | 46 | 65 | 69 | 136 | 235 | 166 | 2000 | 549 | 206 |
| Base/Basuco (t) | — | 9,00 | 29,30 | 10,00 | 17,50 | 19,50 | 32,00 | 10,40 | 5,81 |
| Cocaine (chlorhydrate(4) (t) | 69,00 | 22,73 | 54,70 | 34,00 | 23,50 | 21,50 | 30,00 | 21,76 | 31,92 |
| Total (chlorhydrate//Base (mt) | 69,00 | 31,73 | 84, 00 | 44, 00 | 41,00 | 41,00 | 62,00 | 32,16 | 37,73 |
| Total des arrestations | 8600 | — | 1961 | ,546 | 1561 | 1745 | 2154 | 2562 | 1700 |

b) Statistiques fournies par le SCTIP pour l'année 2000.

- 95 tonnes de cocaïne toutes substances confondues (pâte base, *basuco* et chlorhydrate). Cela représente une augmentation notable par rapport à la moyenne des années précédentes (50 t).
- 570 kg d'opiacés (opium, morphine, héroïne) ;
- 46 t de marijuana ;
- 779 t de précurseurs chimiques solides et 5 millions de tonnes de précurseurs chimiques liquides (divers acides et dissolvants, acétone, permanganate de potassium, etc.).

Ont été détruits :

- 66 pistes d'aviation ;
- plus de 400 laboratoires de transformation (347 de cocaïne et 66 d'héroïne) ;

Le nombre de personnes interpellées s'élève à près de 10 000.

c) Statistiques fournies par le STCIP pour l'année 2001 (20 août 2001) :

- 20 t de cocaïne (pâte base, *basuco* et chlorhydrate) ;
- 47 t de marijuana
- 362 kg d'opiacés (opium, morphine, héroïne)³

On été détruits :

- 24 pistes d'aviation
- 300 laboratoires

Le nombre de personnes interpellées s'élève à près de 7 000.

d) Selon l'ambassade américaine, les fumigations de pavot en 2001 n'ont affecté que le quart des superficies qui l'avaient été en 2000 (2 000 au lieu de 8 000 ha). Il semble que ce soit l'insistance mise sur l'éradication de coca qui soit à l'origine du peu d'attention portée au pavot. La Colombie a donc vraisemblablement produit une dizaine de tonnes d'héroïne en 2001.

e) Évolution des cultures illicites de coca en 2001

En dépit de très importantes campagnes de fumigation des cultures illicites (près de 60 000 hectares en 2000 et 61 000 hectares entre le 1 janvier et le 20 août 2001) celles-ci ont continué à s'accroître de façon considérable⁴. On les estimait à 160 000 hectares au mois de juin 2001⁵. Cela représente une multiplication d'environ 3,5 depuis huit ans. Elles se concentrent dans le sud du pays (départements du Putumayo, du Caqueta et du Meta)⁶.

³ En juin 2001, 67 kg d'héroïne – soit la plus importante saisie d'héroïne effectuée à ce jour dans le pays – ont été découverts sur la côte pacifique.

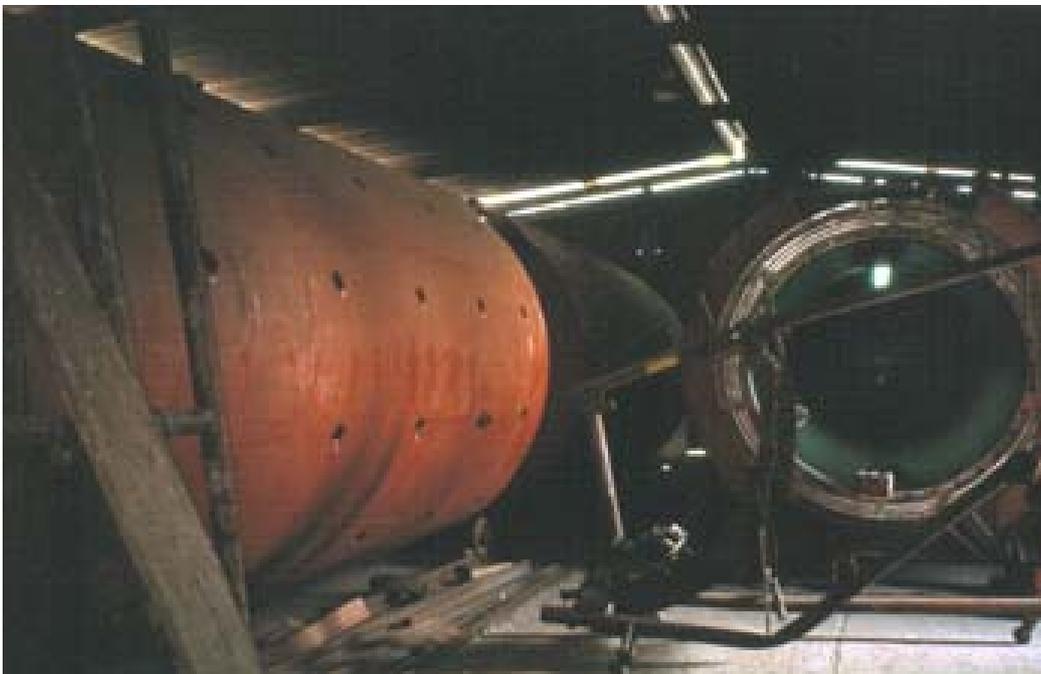
⁴ Nous nous appuyons sur la synthèse réalisée par le SCTIP à l'ambassade de Bogota « Drogue et violences en Colombie & Coopération internationale », juin 2001.

⁵ Elles auraient atteint 170 000 hectares en novembre.

⁶ Pour l'OICS (rapport sur l'année) 2001, les productions atteignaient déjà 163 000 ha en 2001 (p.63).



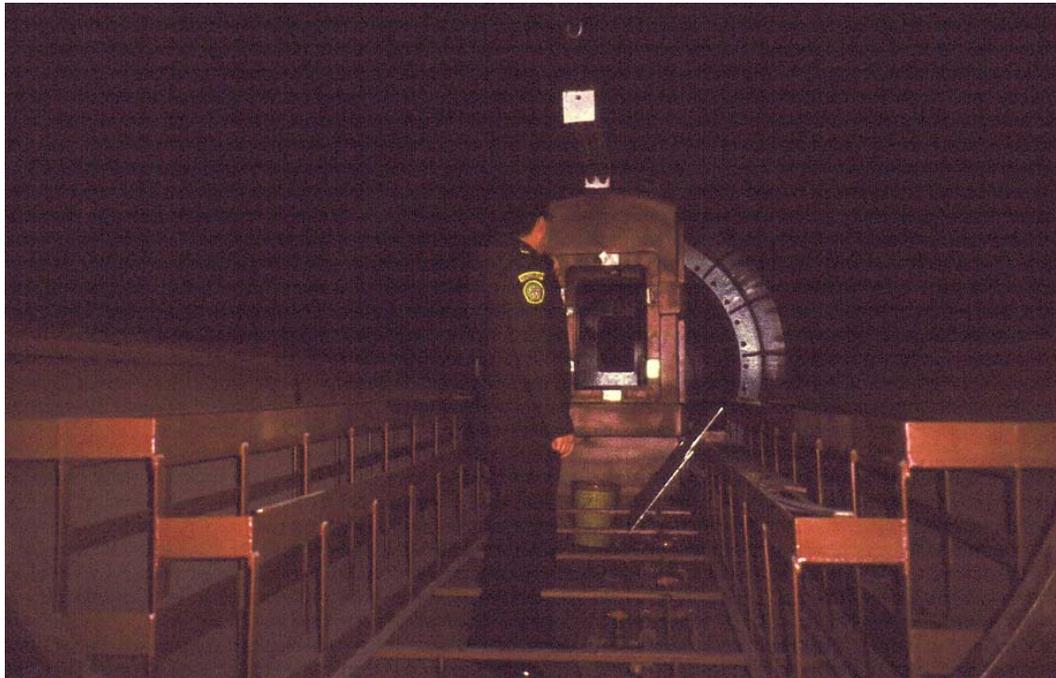
Local censé abriter un atelier de menuiserie et un atelier mécanique



Corps du sous-marin, pris pour des citernes lors d'une première inspection de la police



Le sous-marin pouvait embarquer une douzaine d'hommes d'équipage et plusieurs tonnes de drogue



f) Évaluation qualitative de l'activité trafiquante

Selon le général Socha, chef de la Direction anti-narcotiques de la police judiciaire, les 4 ou 5 grands cartels qui ont été démantelés au milieu des années 1990, ont laissé la place à 220 clans. Ces derniers tendent à se spécialiser dans une seule activité : financement des activités illicites, importation de précurseurs chimiques, blanchiment de l'argent, organisation d'écoles de mules, etc. Ils collaborent particulièrement avec des organisations mexicaines, espagnoles et russes.

Évaluation qualitative de l'activité policière

- Les attachés de police à l'ambassade portent un jugement très pessimiste sur le fonctionnement des forces de répression colombiennes. L'attaché des douanes a une vision plus optimiste, sans doute du fait des progrès au niveau de la sécurité portuaire (voir plus bas, coopération douanière). Selon les policiers français, en dépit du démantèlement des grands cartels, des groupes extrêmement puissants continuent à exister. Une des preuves en est la découverte, en septembre 2000, à une trentaine de kilomètres de Bogotá, d'un sous-marin (voir photos p.10 et 11) extrêmement sophistiqué (36 mètres de long sur 4 de large) dont la construction était sur le point d'être terminée au moment de sa découverte (si celui-ci a été construit si loin de la côte c'est afin de ne pas attirer l'attention, mais cela montre aussi que les trafiquants estimaient avoir les moyens de l'acheminer jusqu'à la mer)⁷. Le fait que dans cette affaire aucune arrestation n'ait été opérée, montre également qu'il y a eu certainement des fuites.
- Toujours selon les policiers français, la corruption est en effet généralisée parmi les forces de répression. Le général Roso Serrano, précédent chef de la Direction de la lutte anti-narcotique, considéré comme un incorruptible (en particulier par les États-Unis) s'est lui-même enrichi de façon inexplicable. Les narcos ne redoutent que l'extradition (37 d'entre eux sont en attente depuis 1999).
- Pour éviter les fuites concernant les opérations anti-drogues, les Américains forment des groupes de policiers quasiment autonomes par rapport à leur institution. Les agents sont détachés par leurs services respectifs, vivent dans des lieux complètement gérés par la DEA, etc.

IMPACT DE LA SITUATION DE GUERRE INTERNE : CONFLIT DE LA DROGUE OU CONFLIT POLITICO-MILITAIRE ?

Depuis le milieu des années 1990, le renforcement des guérillas marxistes et des groupes paramilitaires d'extrême droite s'est fait au même rythme que l'extension des cultures de cocaïers, sans que l'on puisse dire si ce sont ces dernières qui sont la cause de l'approfondissement des conflits ou, au contraire, si ce sont les affrontements militaires et la perte de contrôle du territoire par l'État qui sont à l'origine de l'accroissement des productions illicites. Il existe probablement une interaction des deux phénomènes. Certains en concluent que le contrôle des productions de drogue est devenu l'objet principal du conflit qui de ce fait aurait perdu toute motivation idéologique.

⁷ Ce sous-marin pouvait transporter une dizaine de tonnes de cocaïne et plusieurs hommes d'équipage. Des manuels de construction écrits en russe laissent penser que le chantier a pu bénéficier de la collaboration de criminels de cette nationalité.

Un examen attentif de la réalité conduit à nuancer cette analyse⁸. Il suggère en effet que la croissance de la narco-économie n'a pas pour seule cause la permanence du conflit militaire dans les zones rurales. Dans les années 1970, alors que les guérillas étaient extrêmement localisées et n'avaient pas la puissance de feu qui est la leur aujourd'hui, la Colombie était le premier producteur mondial de marijuana et le boom de la cocaïne a commencé à la fin de la même décennie. C'est au début des années 1980 que se sont constitués ce que l'on a appelé improprement les « cartels » de la drogue qui devaient déstabiliser l'État jusque dans ses fondements⁹. Il est donc probable que même sans un conflit de grande intensité avec les guérillas, les productions de drogues se seraient néanmoins développées du fait de l'augmentation de la demande de ces produits dans les pays riches, puis dans l'ensemble du monde (Afrique, Europe de l'Est, etc.)

De même, les guérillas ont longtemps existé sans avoir recours au financement de la drogue. La Colombie est le pays qui connaît sans doute l'organisation armée d'extrême gauche la plus ancienne du monde. Si les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont été formellement créées en 1964, elles ont leur racine dans des groupes d'autodéfense ruraux du Parti libéral passés au Parti communiste dans les années 1950¹⁰. En outre, si les guérillas étaient aujourd'hui privées de cette ressource, elles pourraient accroître leur investissement dans d'autres activités illicites et licites dont elles tirent déjà profit : enlèvements contre rançon, racket, exploitation minière, trafic de pierres et de métaux précieux, investissements dans des établissements commerciaux, etc.¹¹. Ainsi, selon un rapport d'une agence de la compagnie d'assurance Lloyds de Londres, au cours des cinq dernières années les FARC auraient perçu 632 millions de dollars pour la libération de citoyens étrangers enlevés. Au cours de l'année 2000, le produit des rançons aurait représenté 40 % des ressources de cette guérilla¹².

Par conséquent, pour envisager une solution durable à un conflit qui dure depuis plus de cinquante ans, il est nécessaire d'analyser l'interaction des différents éléments de la réalité qui ont souvent des racines profondes dans l'histoire politique et économique de la Colombie. Ainsi la position privilégiée de ce pays par rapport à la Bolivie et au Pérou dans la chaîne de la production et du commerce des drogues (fabrication du produit fini et exportation dans les grandes régions consommatrices de l'Amérique du Nord et de l'Europe) est l'héritage de quatre siècles et demi d'activités illicites.

De la contrebande au trafic de drogues

Il existe en effet en Colombie une tradition très ancienne d'illégalité et de contrebande qui remonte au XVI^e siècle, en particulier à partir de la côte des Caraïbes sur laquelle le département d'Antioquia, dont Medellín est la capitale, a un débouché : le Golfe de l'Uraba¹³. Dans les années 1970, la présence aux États-Unis d'une importante colonie antioquena, que certains chercheurs qualifient de « diaspora commerciale » - sans doute plus de deux millions de personnes au début des années quatre-vingt-dix - est également un facteur décisif pour

⁸ Rafael Nieto Loaiza « Proceso de Paz : mas preguntas que respuestas » [muligr], 2001, 9 p.

⁹ Francisco Thoumi *Economía Política y narcotráfico*. TM Editores, Bogota, 1994, 339 p.

¹⁰ Sur l'origine des FARC : Richard Gott *Las guerrillas en América Latina*, Santiago du Chili, Editorial Universitaria, 1971 et sur leur développement postérieur Jean-Marc Balencie-Arnaud de La Grange *Mondes Rebelles*, Paris, Editions Michalon pp. 117-141.

¹¹ Camilo Echandia Castilla « La guérilla colombienne : conditions objectives et stratégies d'une expansion » in « Colombie : une guerre contre la société », Problèmes d'Amérique latine n°34, juillet-septembre 1999, pp. 33-60.

¹² Semana, du 7 novembre 2001. Les FARC ont demandé 27 millions de dollars pour la libération du gérant d'une multinationale japonaise, Chikao Muramatsu, enlevé en février 2001.

¹³ Sur cette question voir Alain Labrousse « Colombie : conflit de la drogue ou conflit politico-militaire » à paraître en mars 2002 dans la revue CEMOTI.

l'implantation des organisations criminelles colombiennes et le développement des exportations de cocaïne. « *Le cas des Colombiens en Amérique du Nord, rappelle celui des migrants italiens, irlandais, cubains, chinois, juifs, etc.* »¹⁴.

La situation économique de la Colombie joue également un rôle dans la mise en place des réseaux. Le gouvernement de Carlos Lleras Restrepo (1966-1970) limite les importations et contrôle le marché du dollar pour pallier à l'effondrement des réserves de devise. Immédiatement, les commerçants se mettent à la contrebande et trafiquent la monnaie américaine. Cette activité est favorisée par la proximité de la zone franche de Colón, de l'autre côté de la frontière du Panama, où des établissements commerciaux établis dans l'Uraba servent de façade légale. « *Tous les témoignages et recherches sont d'accord pour affirmer que les premiers trafiquants, ceux qui ont établi les premiers contacts, vers 1968-1970, avec les trafiquants et acheteurs des États-Unis, afin d'expédier les premiers chargements de marijuana récoltés dans la Sierra Nevada de Santa Marta, étaient les anciens contrebandiers d'appareils ménagers, de cigarettes et de whisky...* »¹⁵.

Pendant une courte période, la marijuana est cultivée dans le département d'Antioquia, mais très rapidement la production se concentre dans la région de la Guajira, à la frontière du Venezuela. Bientôt arrive la cocaïne. « *Non seulement l'impact de la crise industrielle des années 1970 fut amorti par l'argent du narco-trafic, mais celui-ci permit la réactivation de l'économie de la région* ». L'offre d'argent transforme Medellín en centre financier très actif. Les dépôts sur les comptes bancaires passent de 10 milliards de pesos en 1971 à 407 en 1982. « *Une grande partie de cet argent provenait des exportations de cocaïne [...]. A la fin des années 1970 et au début des années 1980, la Colombie exportait 50 tonnes de cocaïne destinées à 5 millions de Nord-Américains. Avec un prix au kilo qui fluctuait entre 35 000 et 40 000 dollars et qui permettait des bénéfices supérieurs à 50 %, les narcotrafiquants colombiens engrangeaient chaque année environ 1 000 millions de dollars* ». Le génie d'un Pablo Escobar fut précisément d'avoir monté ses réseaux en utilisant la colonie antioqueña établie aux États-Unis. La suite appartient à l'histoire des cartels colombiens, mais laisse penser que le commerce des drogues aurait continué son essor, peut-être à un niveau plus modeste, sans l'intrusion des guérillas.

De 1985 à 1995 on assiste au développement puis à la chute des grands cartels de la drogue¹⁶. Leur défaite a été provoquée par leur tentative de s'attaquer à l'État en utilisant notamment les moyens du terrorisme. Alors que l'attention de l'opinion internationale, sous l'influence des médias, se portait sur des aspects « spectaculaires » comme les activités des « cartels » et leurs barons (Pablo Escobar, Rodriguez Gacha, Carlos Lehder, les frères Ochoa) ou sur le financement des campagnes politiques par l'argent du narco-trafic, se produisaient des phénomènes dont l'impact sur les conflits dont le pays est le théâtre était sans doute beaucoup plus fondamental.

Jusqu'au milieu des années 1990, le Pérou (avec de 120 000 à 150 000 ha de cocaïers) et la Bolivie (avec environ 40 000 ha) étaient les premiers producteurs mondiaux de la matière première servant à élaborer le chlorhydrate de cocaïne. La Colombie venait en troisième position avec moins de 40 000 ha. Afin d'intercepter les avionnettes des trafiquants colombiens venant s'approvisionner en base de cocaïne au Pérou et en Bolivie, les États-Unis

¹⁴ Dario Betancour ; Martha L. García *Contrabandista, Marimberos y mafiosos, Historia social de la mafia colombiana* (1965-1992). Bogota : Tercer Mundo Editor, 1994, p.21,

¹⁵ Idem, p.48

¹⁶ Alain Delpirou ; Eduardo Mackenzie *Les cartels criminels*. Paris, PUF, 2000, 240 pp.

ont mis en place une chaîne de radar au nord du Pérou, le long de la frontière avec l'Équateur, pour intercepter les avionnettes des trafiquants colombiens¹⁷.

Cette stratégie, provoquant l'effondrement des prix de la feuille de coca et de la base de cocaïne au Pérou et en Bolivie, a été très efficace. Les superficies sont passées en cinq ans (1995-2000) de 120 000 à 60 000 ha dans le premier cas et de 48 000 à 6 000 ha dans le second. Cette réussite eu un effet pervers : ne pouvant plus s'approvisionner en matière première, les trafiquants colombiens ont incité au développement local des cultures de cocaïers qui ont connu une énorme extension. Les FARC ainsi que les paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC) ont mis à profit la conjoncture. D'une part, ils ont accru considérablement leur contrôle territorial en se posant en défenseur des paysans producteurs de coca¹⁸. D'autre part, ils ont tiré des ressources de plus en plus importantes de leur participation aux différentes phases de la production et de la transformation de la drogue¹⁹. Ces narco-profits ont encore grossis grâce au produit de la culture du pavot sur une dizaine de milliers d'hectares qui est apparu au début des années 1990 et par celui de la production du cannabis qui s'étend sur 5 000 ha.

Cette emprise des groupes armés sur la production de drogues a également été favorisée par les transformations des grandes organisations criminelles au milieu des années 1990. L'infiltration des narcotrafiquants au sein du monde politique, à tous les niveaux, avait pris une telle ampleur qu'elle a provoqué une crise sans précédent sous la présidence d'Ernesto Samper (1994-1998) dont la campagne électorale a été financée par le cartel de Cali²⁰. Sur le plan économique, leur influence est également considérable. On estimait, en 1995, qu'ils contrôlaient 30 % du marché de la construction et 60 % de la vente de ciment. Dans l'agriculture, et principalement dans l'élevage, on estime qu'ils possèdent 3,5 millions d'hectares de terres utiles dispersées sur 42 % des municipalités colombiennes. Avec la mort de Pablo Escobar²¹, en décembre 1993, et l'arrestation ou la reddition de la plupart des leaders des « cartels » de Medellín et de Cali au cours des deux années suivantes, les grandes organisations criminelles, pour offrir une cible moins visible à la répression, se sont décentralisées et ont été remplacées par de 40 à 80 groupes de moyenne importance. L'effet positif de cette transformation a été que ces nouvelles organisations n'ont pas la capacité de pression sur le pouvoir politique de leurs devancières. Ainsi si on affirme que l'argent des narcos avait aidé à l'élection d'au moins 50 % des membres du congrès sous la présidence Samper, certains estiment que cette proportion n'est plus aujourd'hui que de 10 %²².

¹⁷ Theo Roncken [ed] "The Drug War in the Skies". Cochabamba (Bolivie), Transnational Institute (TNI)/Accion Andina, 1999, 110 p.

¹⁸ Nous ne nous proposons pas ici d'analyser le degré de légitimité de la guérilla des FARC. Il est certain que le niveau de sympathie et de soutien dont elle bénéficiait au niveau de la population a diminué en proportion de sa militarisation et de sa criminalisation. Si sa côte de popularité au niveau national est au plus bas, elle jouit d'un réel soutien localement et constitue une sorte de contre pouvoir « en creux » : c'est à dire que face à l'inefficacité et à l'arbitraire des représentants de l'Etat elle représente une opposition non assimilable. Durant les années 1980, lorsque les FARC ont tenté un processus d'intégration à travers un parti légal, l'Union patriotique, une partie de la population a manifesté une sympathie aux narcos qui eux défiaient l'Etat à travers une campagne d'attentats.

¹⁹ L'autre mouvement important de guérilla, l'Armée de libération nationale (ELN) n'a que marginalement recours aux profits de la drogue. Elle se finance notamment en rackettant (sous la menace d'attentats contre les oléoducs, souvent suivie d'effets) des compagnies pétrolières. Bien que comptant sur plusieurs milliers de combattants, elle est en perte de vitesse.

²⁰ OGD « La géopolitique mondiale des drogues 1995/1999 » pp 199-207.

²¹ La meilleure biographie de ce dernier à ce jour est celle de Alonso Salazar J. : *La parábola de Pablo. Auge y caída de un gran capo del narcotráfico*. Bogota : Planeta, 2001, 344 p.

²² Entretien de l'auteur avec le président d'une commission du parlement.



Les départements en Colombie

Mais, en revanche, ce vide relatif laissé par les cartels n'a pas tardé à être occupé par les organisations armées qui en ont profité pour accroître leur participation au marché des drogues.

L'implication par étape des FARC

Au début des années 1990, lorsque les cultures du cocaïer ont commencé à prendre de l'extension dans les zones contrôlées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), en particulier dans les départements du Guaviare, de l'Ariari et du Caquetá, le premier réflexe de leurs chefs dont la formation marxiste les conduisant à considérer les drogues comme un produit de la « dégénérescence capitaliste », a été de s'opposer à la production et au trafic²³. Ce sont les leaders de la guérilla nationaliste et petite bourgeoise du M-19 qui les auraient convaincus que l'utilisation des ressources provenant de ces activités était « tactiquement » acceptable pour des révolutionnaires. Argument d'autant plus recevable par les FARC que ces cultures participaient à la stratégie de survie des paysans qui constituaient leur base sociale.

La guérilla a d'abord fixé le montant des salaires payés par les trafiquants aux cueilleurs de feuilles de coca en échange d'un prélèvement de 7 % à 10 % payé par les paysans. Cet impôt, *gramaje*, n'était pas appliqué aux cultures vivrières. Il a par contre été étendu à la pâte base lorsque les paysans se sont mis à la fabriquer. La guérilla perçoit également 8 % des prix payés par les commerçants pour l'achat de feuilles ou de la pâte base. Parallèlement, les FARC ont exercé des pressions sur les agriculteurs afin qu'ils ne se livrent pas à la monoculture du cocaïer (2/3 des superficies devaient en principe être consacrées aux productions vivrières). De même, dans leurs zones de contrôle, elles interdisaient la présence de voleurs, de mouchards et de tueurs à gage et, surtout, elles ont pris des mesures vigoureuses, pouvant aller jusqu'à la peine de mort infligée aux consommateurs de *basuko* (cigarettes imprégnées des déchets de base de cocaïne).

Ce contrôle social s'est renforcé à la suite de l'effondrement des prix de la coca en 1982-1983, provoqué par la surproduction, qui laissait beaucoup de paysans démunis. L'obéissance stricte aux règles fut imposée, et les manquements sévèrement sanctionnés, mais accompagnés d'avantages que connaissaient les autres zones se trouvant sous l'influence de la guérilla : fourniture de services (éducation, santé, crédit, etc.), monopole de l'usage de la force et administration de la justice. Mais, cette politique a également amené les FARC à donner des gages aux propriétaires et aux trafiquants. C'est ainsi qu'en 1990, un de leurs chefs a déclaré à l'auteur de cet article qu'elles avaient été amenées à s'opposer à des mouvements d'invasion de terres de grands propriétaires par des organisations paysannes.

Leur rôle d'intermédiaire entre producteurs et commerçants leur permet d'obtenir d'importantes ressources qu'elles réinvestissent dans le financement de leur expansion territoriale. Ainsi, le développement de la guérilla a amené la direction des FARC à réorganiser ce qu'elle appelle ses « fronts » (détachements d'une centaine de guérilleros) qui sont passés de 7 à 32 entre 1978 et 1987. Les nouveaux fronts sont apparus dans des régions présentant un intérêt économique du fait de la présence de pierres précieuses, de pétrole et, surtout, des drogues. Ce renforcement de l'organisation n'est pas sans conséquence politique. En effet les fronts les plus anciens, composés de guérilleros formés politiquement et ayant une grande expérience de la lutte populaire, ont tendance à rester fixés dans des régions sans aucun potentiel économique anciennement occupées par la guérilla. Les nouveaux fronts sont composés de guérilleros plus jeunes aux pratiques plus militaristes. La guérilla se développe donc quantitativement, sans pour autant se renforcer sur le plan politico-militaire. Nous

²³ Alain Labrousse « Pérou-Colombie : Violence politique et logique criminelle » in François Jean ; Jean Christophe Ruffin *Economie des guerres civiles*. Paris, Hachette/Pluriel, 1996, pp.323-422.

verrons que cela ouvre la porte à des dérives, en particulier lorsque les FARC s'investissent aux niveaux suivants du négoce des drogues.

La guérilla prend en main la commercialisation

Les FARC ne se sont pas contentés de prélever une taxe sur les cultures de coca. Depuis le début des années 1980, elles ont tenté de se financer par la commercialisation du produit fini. Cela a entraîné des relations complexes avec les narcotrafiquants²⁴. A l'intérieur des FARC, le « lobby de la drogue », représenté dans leur état-major par la Commission des infrastructures et certains membres de la Commission des finances, ont plaidé en vain pour que l'organisation s'engage dans la fabrication et la commercialisation de la cocaïne hors de leur zone d'opération en collaboration avec les narcos²⁵. C'est ce lobby qui a néanmoins obtenu, au début des années 1990, alors que les perspectives militaires paraissent bloquées, que la guérilla cultive le pavot sur les terres dont elle est directement propriétaire. En effet, les surpris qui étaient alors payés pour l'opium, 1 000 à 1 500 dollars le kilo (contre de 30 à 70 dollars en Asie), leur ont donné l'illusion qu'elles avaient une véritable mine d'or entre les mains.

Les régions de culture du pavot sont celles où les guérillas et les autres organisations armées enregistrent, depuis le début des années 1990, la plus forte expansion. Les FARC et l'ELN dont, nous l'avons dit, l'implication dans le trafic de drogue est beaucoup moins systématique, se seraient néanmoins mis d'accord pour unifier leurs critères en matière de prélèvement sur le trafic des drogues. Les tarifs seraient désormais les suivants : 11 dollars par mois pour la « surveillance » d'un hectare de cultures illicites ; 11 000 dollars par mois pour la protection d'un laboratoire ; 5 dollars par kilo de cocaïne qui en sort ; 20 dollars par kilo embarqué dans un avion ; 15 000 dollars pour chaque avion décollant d'une piste clandestine.

À partir d'informations fournies par des repentis et des saisies de disquettes informatiques, la revue *Semana* a publié, en juillet 1992, une évaluation des revenus des FARC. Ces derniers se seraient élevés à 140 millions de dollars, dont 70 pour la drogue, 15 pour les enlèvements contre rançon, 5 pour l'impôt sur le bétail et autant pour l'exploitation des mines d'or. Pour l'année 1992, chacun des 48 fronts des FARC devait apporter 2 millions de dollars au Comité central (soit 50 % de ses ressources) ce qui représentait une augmentation de 20 % par rapport à 1991. Quant aux revenus de l'ELN, ils auraient été la moitié de ceux des FARC, alimentés par les enlèvements, le racket sur les compagnies pétrolières, l'or et le charbon.

La dernière étape de l'implication croissante des FARC dans le narcotrafic date de 1996. Jusqu'alors, dans la région du Caguán, dans le département du Caquetá, une importante région de culture de coca et de production de cocaïne, les FARC se contentaient de prélever un impôt sur la pâte base (PBC) achetée aux intermédiaires des trafiquants, les *chichipatos*²⁶. Mais les campagnes de répression de l'armée entreprises en 1996, à la suite de vives pressions américaines, et l'omniprésence des militaires dans cette région, ont mis fin aux marchés ouverts de la drogue. Les *chichipatos* se sont alors lancés dans le porte-à-porte le long des fleuves et des canaux, achetant de la PBC dans les fermes. Ils étaient toujours accompagnés d'un ou de deux guérilleros des FARC chargés de contrôler la quantité de marchandise et de calculer le montant de « la taxe révolutionnaire ». Les FARC ont probablement pris prétexte du caractère contraignant de cette procédure, qui mobilisait de nombreux guérilleros, pour

²⁴ OGD « La géopolitique mondiale des drogues 1998/1999 », pp.161-162.

²⁵ Carlos Agudelo « Narcotráfico y conflicto interno en Colombia, el caso de las Fuerzas Armadas revolucionarias de Colombia (FARC) », [multigr], IHEAL (Paris III), 1995.

²⁶ « Gens de rien » dans l'argot colombien.

interdire la présence des *chichipatos*. Comme l'a observé une source de l'OGD dans la région, ce sont désormais les FARC qui procèdent à la collecte de la PBC. Devenant ainsi détentrices de stocks, elles ont dû inévitablement resserrer leurs liens avec les patrons des trafiquants, propriétaires des laboratoires avec lesquels sont négociées les ventes en gros de PBC destinée à être transformée en chlorhydrate de cocaïne. En fonction des accords passés « au sommet », les FARC redistribuent ensuite localement la matière première aux laboratoires concernés.

Cependant, en dépit des nombreuses dénonciations, jamais des preuves irréfutables n'ont été apportées que les FARC gèrent leurs propres laboratoires ni qu'elles contrôlent des réseaux de distribution à l'extérieur du pays. Récemment des informations de sources policières ont fait état de présence d'émissaires des FARC pour négocier avec les organisations criminelles chargées de l'exportation, au Paraguay et au Mexique. Mais chaque fois, ces affaires se sont dégonflées d'elles-mêmes. La dernière en date concerne un soi-disant boss de la drogue brésilien, Fernandinho qui, arrêté par l'armée au mois d'avril 2001, a prétendu acheter à lui seul aux FARC, chaque mois, entre 18 et 20 tonnes de cocaïne, payées de 10 à 12 millions de dollars. C'est certainement très exagéré. Il est évident que les FARC, qui ne contrôlent pas les circuits d'exportation, ceux qui génèrent les profits les plus élevés, jouent au mieux le rôle d'intermédiaires, ce qui n'est pas néanmoins négligeable.

Une partie importante des revenus des FARC est utilisée pour le renforcement de leur potentiel militaire. On estime qu'un soldat (solde, alimentation, santé, entretien de la famille) coûte environ 7 000 dollars par an à la guérilla. Ensuite elles investissent dans l'achat d'armes, comme l'ont montré un certain nombre d'affaires dans les années 1990. Par exemple, au début de la décennie, elles se sont fait confisquer à la Jamaïque 10 000 fusils, roquettes, etc. achetées en Espagne, pour un montant équivalent à dix millions de dollars. La dernière affaire concerne la vente par le conseiller de Fujimori, Vladimiro Montesinos, et des militaires péruviens, d'armes importées de Jordanie. Elle sera d'ailleurs à l'origine des événements en chaîne qui ont amené la chute du président du Pérou.

L'implication des paramilitaires

Cependant, tandis que toute l'attention se portait sur les régions tenues par les FARC, les groupes paramilitaires (AUC) - dont le chef incontesté est Carlos Castaño - ont étendu leur influence dans tout le pays avec la complicité de l'administration. Ces groupes ont bénéficié des ressources financières des narcotrafiquants (quand ils ne sont pas eux-mêmes directement impliqués) et d'appuis logistiques d'officiers de l'armée²⁷. Les gouvernements colombiens successifs, jusqu'à celui d'Andrés Pastrana qui a marqué une rupture sur ce point, ont fermé les yeux sur les activités des milices paramilitaires d'extrême droite : elles affrontent non seulement la guérilla, mais toutes les formes d'opposition de gauche accusées de constituer la base sociale de cette dernière.

De plus leurs activités s'inscrivaient dans le cadre de la formation de certains corps de l'armée colombienne à la lutte anti-insurrectionnelle par la CIA et la DEA américaines. Il a fallu attendre la destruction, le 10 août 1997, d'un complexe de quatre laboratoires très sophistiqués et la destruction de 700 kilogrammes de cocaïne à Puerto Libre, dans les environs de Yacopí au nord du département de Cundinamarca, pour que l'implication des paramilitaires dans le trafic de drogues soit officiellement reconnue. En janvier 1998, les autorités ont détruit

²⁷ Camilo Echandia Castillo « Colombie : l'accroissement récent de la production de pavot » in Problèmes d'Amérique latine pp.41-72 et Adolfo Leon Atehortua Cruz « Narcotraficantes y paramilitares : la articulación de las violencias en el Valle del Cauca-Colombia » [multigr] Marseille, SHADYS-EHESS, 2000.

un laboratoire qui produisait 2 t de pâte base par semaine dans une commune du département d'Antioquia. Des documents trouvés sur place ont prouvé qu'il appartenait à Carlos Castaño. Celui-ci a fini par reconnaître que son organisation recevait un appui financier du narcotrafic « *comme c'est le cas des guérillas* ». Il ajoute que ces dernières le font de façon « plus considérable », ce qui est très discutable.

Ainsi, la plus grande partie de la cocaïne qui arrive par voie maritime dans les ports espagnols, belges et hollandais, provient de ports de la côte pacifique et atlantique, en particulier celui de Turbo dans l'Urabá, situés dans des territoires qui sont sous le contrôle politique et militaire des l'AUC. Comme nous l'avons signalé plus haut, ce sont les exportations qui génèrent les profits les plus importants.

Les paramilitaires, maintenant présents dans pratiquement tous les départements du pays, mènent une vraie guerre de contrôle du territoire aux mouvements de guérilla. Ils veulent récupérer les régions productrices de coca qui sont leur base économique commune. Logique circulaire : cette guerre est d'autant plus nécessaire que le financement du conflit entre les deux groupes est de plus en plus coûteux. La collusion des paramilitaires avec l'armée dans ce conflit a été particulièrement mise en évidence avec le démantèlement de la XXème brigade, en mai 1998. Cette dernière, entraînée par la CIA et spécialisée dans les opérations anti-guérilla avait commis, en liaison avec les paramilitaires, des violations des droits de l'homme tellement flagrantes, que les États-Unis eux-mêmes ont dû exiger sa dissolution. Ils ont également demandé l'extradition de Carlos Castaño²⁸.

Extension du conflit et des activités illicites

Des discussions se sont ouvertes entre le gouvernement et les FARC en janvier 1999. Depuis, on assiste d'une part à une recrudescence des affrontements entre la guérilla et les paramilitaires dans les zones de production traditionnelle de drogues et, d'autre part, à une extension des activités illicites et de la violence dans de nouvelles régions. Deux exemples, récemment étudiés par des chercheurs dont les travaux ont été exposés au cours d'un colloque qui s'est tenue à Marseille en novembre 2000, montrent cette progression à la fois des cultures de coca et des zones de conflit. Dans la région du Putumayo, qui produit plus de la moitié de la coca au sud de la Colombie, a été l'objet d'un violent conflit entre l'AUC et la FARC à partir de la fin de novembre 2000.

Les affrontements se sont fortement intensifiés tant dans le Bajo Putumayo que dans l'Alto Putumayo où les deux organisations sont également présentes. Selon le chercheur Carlos Miguel Ortiz²⁹, une des raisons de ce phénomène est que tant, le premier recèle d'importantes zones de cultures de coca contrairement au second. Les FARC y ont déclenché une grève armée pour s'opposer à la fumigation des cultures illicites prévue dans la première phase du Plan Colombie. On peut d'ailleurs observer à ce propos que faute, de ressources suffisantes, les campagnes de fumigation ne s'appliqueront que dans les zones sous contrôle majoritaire de la guérilla comme le Putumayo et non dans les départements du Nord, fief des paramilitaires³⁰.

Une recherche récente a été menée par l'IRD (ex-ORSTOM) et l'Université del Valle sur la problématique des populations noires de la côte du Pacifique, dans les Départements du

²⁸ L'AUC a été finalement placée comme les FARC et l'ELN sur la liste des organisations terroristes.

²⁹ Movilidad, fragmentación e inestabilidad del poder y violencia [multigr], intervention au colloque international « La société prise en otage. Stratégies individuelles et collectives face à la violence – autour du cas colombien ». Marseille, 25-27 novembre 2000, SHADYS-EHESS.

³⁰ « Les objectifs inavoués du « Plan Colombia » in Association d'étude de la géopolitique des drogues (AEGD) *La Lettre Internationale des Drogues*, janvier 2001.

Cauca, du Nariño et du Valle. Cette région a été choisie parce qu'elle était considérée jusqu'au milieu des années 1990 comme un « oasis de paix ». Les universitaires français et colombiens ont été confrontés à une extension inattendue du conflit. En effet, depuis le morcellement des cartels de Cali et de Medellín, les organisations du nord de la Vallée du Cauca ont pris une sorte de leadership en matière de trafic de drogues dans ce département. C'est également à partir du nord-ouest du département du Cauca que les groupes paramilitaires, au milieu de l'année 1998, ont commencé à étendre leur influence³¹. Ils étaient traditionnellement implantés dans le nord-ouest du département. Ils ont élargi leur présence au nord et au centre sous le nom de Bloc Calima, aux environs de Cali (*Bloque Farallones*) et surtout dans la région du Pacifique (*Bloque Pacífico*), près du port de Buenaventura qui servait depuis longtemps au cartel de Cali pour exporter la cocaïne.

Le développement des activités des paramilitaires, à l'appel des propriétaires terrains, constituait une réponse aux actions de la guérilla des FARC et de l'ELN, par exemple l'enlèvement des 158 fidèles de l'église la Maria par l'ELN en 2000. Pour suivre le développement des cultures de pavot le long de cours supérieur des rivières comme celles de coca et de marijuana dans les parties plus basses, les FARC ont implanté dans la région les Fronts 8, 29 et 43. Avec l'augmentation des activités liées à la drogue, on observe également un recul des activités traditionnelles dans la région comme la pêche et l'exploitation minière.

Des projets politiques antagoniques

La drogue est donc un des nerfs, sans doute le principal, du conflit qui embrase actuellement la Colombie. En permettant le renforcement du potentiel militaire des belligérants il est aussi un facteur de sa prolongation. Mais au-delà de ces évidences, dans un pays qui est un des principaux producteurs de drogues de la planète, sinon le principal, il convient de s'interroger sur le rôle de la drogue comme facteur du conflit³². Un séminaire s'est tenu récemment en Colombie rassemblant, outre les représentants de l'État, un spectre très large d'acteurs et d'observateurs. Trois thèses s'y sont affrontées pour la définition du conflit : celle qui lui attribuait une nature sociale et politique ; celle qui le définissait comme politico-militaire et enfin celle de l'ancien dirigeant du Front Farabundo Martí de libération nationale du Salvador, Joaquin Villalobos, qui en faisait un conflit centré autour du narco-traffic.

Cette dernière thèse avance deux idées. Premièrement, les FARC participent aux négociations sans intention d'aboutir mais pour gagner du temps afin de renforcer leur potentiel militaire. Deuxièmement, il s'agit d'une guérilla « dégénérée » et criminalisée qui, ayant reconnu que la prise du pouvoir est désormais impossible, a pour objectif la simple reproduction de l'organisation. Il en résulterait, secondairement, que les groupes paramilitaires sont également des organisations criminelles et trafiquantes, sans objectifs politiques. Au cours du séminaire, cette troisième position a été rejetée. Un consensus s'est dégagé pour considérer que le narcotrafic n'est pas le facteur central du conflit, mais un élément de sa reproduction et de son développement. À l'appui de cette thèse on peut faire quelques remarques qui sont loin d'épuiser le sujet, mais qui peuvent orienter les débats.

Si les FARC ne sont pas une organisation criminelle dont les activités ont pour seul but de se reproduire, quel est donc leur projet politique ? À leur fondation au début des années 1990, il s'agissait d'une conception marxiste, même si elle pouvait apparaître très schématique, de la prise du pouvoir et de transformation d'une société néo-coloniale en société sans classe.

³¹ Adolfo Leon Athortua Cruz, *op.cité.*

³² Rafael Nieto Loaiza, *op.cité.*

La particularité de ce projet en Amérique latine était que la guerre révolutionnaire devait être menée à partir des campagnes.

Deux phénomènes extérieurs ont favorisé l'évolution des FARC vers des positions militaristes et les ont orientées vers la recherche de financements par des activités criminelles : premièrement, l'assassinat, dans les années 1980, d'environ 3 000 cadres de l'Union patriotiques (UP), leur parti légal créé à la suite d'un accord avec le gouvernement colombien ; deuxièmement, la chute du mur de Berlin et la fin du « socialisme réel » qui a rendu caduque, sans que les FARC ne l'avouent jamais, leur perspective de prise du pouvoir. Faire de la politique ne consiste plus à rechercher l'appui d'amples secteurs de la population, mais à se faire respecter (ou à inspirer de la peur) à travers le déploiement de leur capacité militaire. La mort de Jacobo Arenas en 1990, idéologue marxiste de la guérilla, a renforcé le poids de Marulanda, son stratège militaire.

Cette militarisation des FARC va de pair avec des revendications de caractère social-démocrate. Le programme commun adopté comme base de négociation par le gouvernement et les FARC le 6 mai 1999³³, n'est pour dans le discours des guérilleros qu'une étape résultant d'un compromis. Il traduit en fait leur objectif désormais minimaliste : « *Politique de redistribution des revenus* », « *Appui à la production à travers la petite, la moyenne et la grande entreprise privée* » ou « *Stimulation de l'investissement étranger qui bénéficie à la nation* ». Si la revendication d'une réforme agraire peut sembler « révolutionnaire », c'est seulement parce que les classes dominantes colombiennes n'ont jamais esquissé ne serait-ce qu'un seul pas dans cette direction. Au Pérou et en Bolivie cette transformation a été réalisée par des gouvernements que les communistes qualifient de réformistes petits bourgeois.

Quant aux paramilitaires, un certain nombre d'indices laissent penser qu'ils constituent le fer de lance d'un projet autoritaire appuyé par des secteurs militaires, économiques et politiques. Ainsi, à l'approche des élections présidentielles de 1998, des secteurs ultra conservateurs du Parti libéral, opposés au courant sampériste et localement liés aux paramilitaires, envisageaient de présenter leur propre candidat. Cela explique d'ailleurs qu'après des années de quasi-mutisme face au paramilitarisme, le gouvernement Samper ait offert une récompense d'un million de dollars pour la capture de Carlos Castaño. Certains observateurs ont interprété ce revirement comme une manœuvre politique visant à saper le potentiel de ce courant du Parti libéral opposé au gouvernement et à dégager ainsi la voie vers la présidence du candidat du libéralisme officiel, Horacio Serpa.

L'hypothèse de l'existence d'un projet politique, sous-jacent aux activités des paramilitaires, est confirmée par la candidature à l'élection présidentielle de 2002 d'un dissident du Parti libéral, Alvaro Uribe, qui était crédité, au début de février 2002 de 39 % des intentions de vote (suivi par le candidat officiel du Parti libéral, Horacio Serpa (30 %) ³⁴. Ses appuis et son programme, bien qu'il s'en défende, montrent clairement qu'il est porteur d'un projet ultraconservateur et autoritaire. Celui-ci coïncide avec celui des paramilitaires défenseurs du latifundio au nom du respect à la propriété privée³⁵. Cela implique qu'en dépit du veto des FARC, le gouvernement devrait négocier probablement, sinon avec les paramilitaires, du moins avec les secteurs qui assument leur projet. Ce serait le prix à payer sur le chemin de la paix et la condition nécessaire, mais non suffisante, pour une réduction de la production et du trafic des drogues.

³³ Corporación Observatorio para la Paz *Las verdaderas intenciones de las FARC*. Bogota, Intermedio, 1999, pp.267-271.

³⁴ Début octobre, Alvaro Uribe n'était crédité que de 24 % des intentions de vote. Cette croissance est interprétée par les analystes colombien comme un rejet de la guérilla que ce candidat est vu comme le plus à même à combattre (Semana, 4 février 2002).

³⁵ Voir l'interview d'Alvaro Uribe « Ni Paras ni Guerrillas » in Cambio n°427 du 27 août-3 septembre 2001, pp.21-27.

LE PLAN COLOMBIE : DIVERGENCES ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES ÉTATS-UNIS

Le Plan Colombie³⁶ initial, élaboré par le gouvernement de Bogotá, a été profondément modifié à la suite de pressions des États-Unis. Ceux-ci en ont amplifié les aspects militaires au dépend des aspects sociaux. Dans son ultime version, il vise à combattre le narcotrafic, appuyer les négociations de paix qui se sont ouvertes au début de l'année 1999 avec les FARC (plus récemment avec ELN) et promouvoir le développement économique du pays en particulier celui des secteurs les plus modestes de la population. Sur un coût global de 7,5 milliards de dollars, la contribution du gouvernement colombien à ce plan devrait s'élever à 4 milliards de dollars. La contribution des États-Unis devrait être de 1,3 milliards de dollars. Le reste est attendu de la coopération bilatérale (Espagne, Japon) et multilatérale, en particulier des organismes financiers internationaux (Banque mondiale, BID, Communauté financière andine, BIRD, etc.) et, enfin, de l'Union européenne.

Des critiques convergentes à l'égard d'« une logique de guerre »

En Colombie, le plan a fait l'objet de critiques émanant tant des guérillas que des ONG de développement et des organisations de défense des droits de l'Homme. Ces critiques soulignent qu'environ 70 % des financements américains (un milliard de dollars) vont au renforcement du potentiel militaire des forces de répression. Soixante hélicoptères, dont 18 de type Blackhawk, seront achetés aux États-Unis. Les FARC et l'ELN estiment donc que, sous couvert de lutte contre le narcotrafic, le gouvernement Clinton, en renforçant l'armée colombienne, vise en fait à saboter le processus de paix. Elles affirment être la cible d'un véritable « acte de guerre ». Les ONG colombiennes et internationales (*Amnesty International*, *AmericanWatch*, *WOLA*, etc.) dénoncent « une logique de guerre » qui ne peut qu'aggraver l'insécurité dans laquelle vivent les populations. Ce plan inquiète et divise également les voisins frontaliers de la Colombie : Équateur, Pérou, Brésil, Venezuela et Panama. Ils craignent en effet que l'intensification des combats rejette dans les régions amazoniennes frontalières de cet État, non seulement les populations mais aussi les guérillas et les narcotrafiquants.

La position de l'Union européenne et de la France

Après une réunion préparatoire à Londres le 19 juin 2000, une conférence des bailleurs de fonds potentiels du « Plan Colombie » s'est tenue à Madrid les 6 et 7 juillet, co-organisée par la *Banque interaméricaine de développement* et l'Espagne. Les pays européens, à l'exception de l'Espagne, ont formulé de vives réticences à l'égard du plan. Ils se sont contentés de mettre en place un « groupe de travail » chargé d'examiner des projets ouvert à tous les « volontaires ». Celui lance une invitation à une réunion technique d'étude des projets à Bogotá en septembre 2000. Sous l'impulsion de l'Espagne et des États-Unis, certaines contributions aux aspects civils du « Plan Colombie » ont été annoncées : 250 millions de dollars des USA, 400 millions de dollars de la BID et 100 millions de dollars respectivement de l'Espagne, la Communauté financière andine et la BIRD.

³⁶ Sur le « Plan colombie » il existe une abondante littérature en espagnol. Voir notamment Mario Valderrama León [ed] *Plan Colombia. Seguridad nacional o amenaza regional*. Lima : ALOP/CEPES, 2001, 154 p ; *El Plan Colombia y la internacionalización del conflicto*. Bogotá : IEPRI, 2001, 341 p ; Jairo Estrada Álvarez [ed] *Bogotá : Universidad Nacional*, 2001, 366 p.

La France a joué un rôle moteur dans la prise de distance de l'Europe avec le Plan Colombie. La position du Quai d'Orsay, qui a fait l'objet de plusieurs notes internes, est en effet parfaitement claire. Elle observe au préalable que ni la société civile, ni les guérillas n'ont été associées à son élaboration. Le MAE rappelle ensuite l'opposition des voisins de la Colombie : « *Si les objectifs militaires sont clairement affichés, la plupart des pays membres de l'Union ont fait remarquer que la stratégie de développement économique et social et d'accompagnement du processus de paix manque de cohérence : la grande majorité des projets sont peu concrets, et, en tout état de cause, guère susceptibles d'avoir des effets bénéfiques à court terme pour le retour de la paix* ».

Au cours d'une réunion des pays appuyant la lutte anti-drogues qui s'est tenue à Bogotá le 24 octobre 2000, l'Union européenne a clairement pris ses distances à l'égard du « Plan Colombie » en dépit de l'appui que lui apportent certains de ses membres, l'Espagne en particulier. La contribution financière de l'U.E., de 871 millions de dollars, est destinée essentiellement à des programmes de « renforcement des institutions » et de « développement social ». Mais surtout cette aide financière se situe clairement en dehors du cadre du Plan. Le porte-parole de l'Union, Renaud Vignal, du ministère des Affaires Étrangères français, a déclaré à cette occasion : « *L'aide européenne est différente du Plan Colombie* ». Il a ajouté afin que ne subsiste aucune ambiguïté : « *L'assistance européenne n'inclut aucun aspect militaire [...] Pour l'Union européenne il n'existe pas d'alternative au processus de paix, il n'existe pas de solution militaire permettant de rétablir une paix durable* ». Le responsable de l'Union pour l'Amérique latine, Francisco de Camara, a enfoncé le clou : « *Nous voulons contribuer à la paix, non accroître la tension* ».

Les États-Unis ont fait comme s'ils n'avaient pas entendu. Le porte-parole du Département d'État pour la zone andine, Williams R. Brownfield a déclaré : « *Jusqu'ici, on n'avait pas vu que soient appuyés publiquement plusieurs des projets du Plan Colombie. Cela me paraît un pas très positif et au nom de mon gouvernement, je remercie les gouvernements européens* ». Il a cependant ajouté : « *Certes, les projets appuyés par l'Union européenne ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui figurent dans le Plan Colombie, mais nous partageons avec elle le même objectif d'appuyer les aspirations sociales des Colombiens* ».

Les campagnes intensives de fumigations des cultures illicites sont une des conséquences les plus claires de l'esprit du Plan Colombie.

LA POLITIQUE DE « FUMIGATION »

La nouvelle frontière illicite du Putumayo

Les fumigations de cultures illicites ne sont pas nouvelles en Colombie³⁷. Dans les années 1980, elles ont visé essentiellement les cultures de cannabis, en particulier dans la Sierra Nevada de Santa Marta. Durant toutes les années 1990, les fumigations de coca se sont concentrées dans les départements du Guaviaré et du Caquetá. Elles étaient effectuées par des avions pilotés par des ressortissants des États-Unis escortés par des hélicoptères de la police. Cependant, du fait des tirs des guérilleros, le survol des champs de coca à basse altitude était extrêmement dangereux.

³⁷ A la fin des années 1970, d'importantes campagnes de fumigation ont visé les plantations de cannabis, en particulier dans la Sierra Nevada. Le produit utilisé était alors le Paraquat. Ces fumigations ont provoqué de vives controverses, en particulier avec les écologistes. Voir Ricardo Vargas, op. cité. pp.20-25.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du Plan Colombie, les États-Unis ont décidé de financer la création de trois nouveaux bataillons (2 300 hommes) de l'armée colombienne, équipés d'hélicoptères Blackhawk et Huey qui, au sol et dans les airs, font place nette des groupes armés et protègent l'intervention des avions Turbo Thrush déversant des défoliants.

Le département du Putumayo, où s'est déplacée une grande partie des superficies de cocaïers après « le succès » des campagnes dans le Guaviaré et le Caqueta, est la principale cible de ces campagnes. Ainsi, entre le 19 décembre 2000 et le début de février 2001, entre 25 000 et 30 000 hectares y ont été détruits³⁸. Contrairement à ce qui s'était passé dans le Guaviare, seuls huit avions ou hélicoptères ont été atteints par des tirs qui n'ont pas causé de graves dommages. Les incidents au sol avec les FARC ou les paramilitaires ont été également limités. Certains observateurs signalent deux causes de l'absence relative de résistance à la fumigation. Premièrement, les paysans ont cru aux promesses de développement alternatif que devait leur apporter le gouvernement. Deuxièmement, les régions cibles (en particulier la vallée du Guamués) avaient été nettoyées préalablement par les paramilitaires à la fois de la guérilla et, à travers une campagne d'assassinats et de déplacements forcés, des éléments susceptibles de lui apporter un soutien : syndicalistes, militants des droits de l'Homme, etc³⁹. Si cette seconde hypothèse était vérifiée, il s'agirait d'un exemple supplémentaire de la collusion entre l'armée et les paramilitaires.

Des fumigations inefficaces

L'efficacité de campagnes de fumigations ne se mesure pas aux résultats immédiats et localisés, mais sur une longue période dans l'ensemble du pays.

Depuis dix ans environ 300 000 ha de coca et de pavot ont été fumigés en Colombie. Trois millions de litres d'herbicide Roundup de l'entreprise *Monsanto* ont été ainsi déversés sur le pays⁴⁰. Les résultats sont loin d'être probants. Par exemple, entre 1992 et 1998, alors que les cibles principales étaient le Guaviaré et le Caquetá, les superficies sont passées de 40 000 à près de 100 000 ha.

Nous avons signalé plus haut qu'entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 août 2001, 120 000 ha ont été fumigés et que, dans le même temps, les superficies cultivées sont passées de 120 000 à 160 000 ha.

Cette inefficacité a deux causes principales :

La stratégie utilisée par les paysans pour contrecarrer l'effet des défoliants.

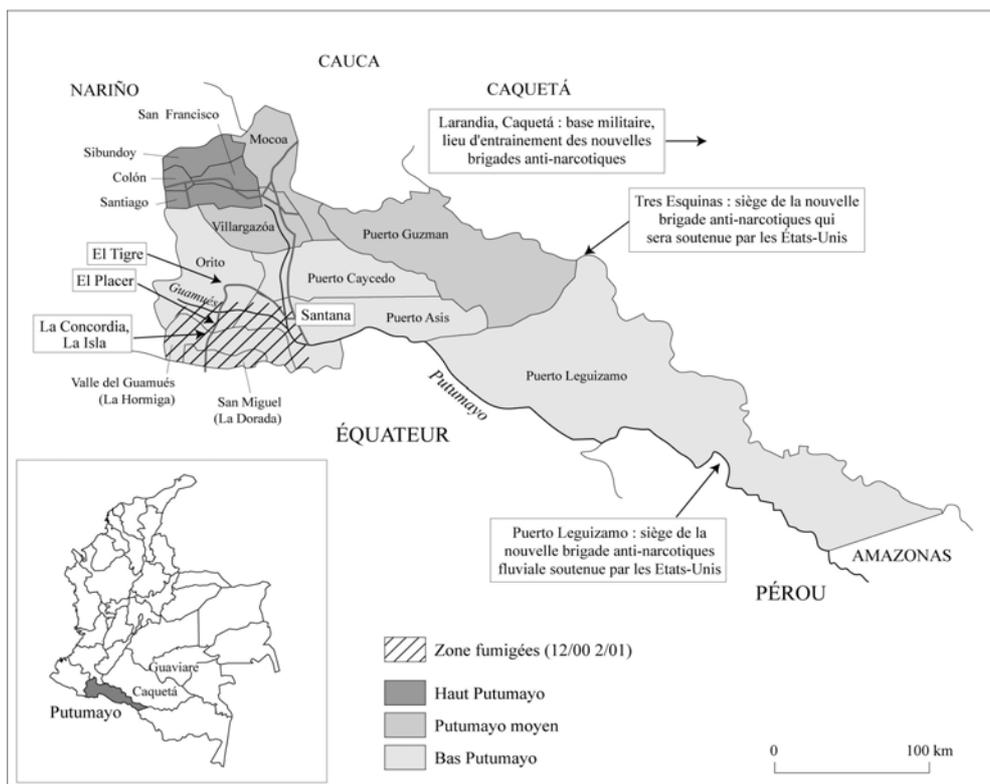
La stratégie mise en œuvre pour anticiper et substituer la destruction des superficies de cultures illicites.

³⁸ International Policy Report, juillet 2001, p.8.

³⁹ Idem, p.9

⁴⁰ Transnational Institute « Círculo vicioso. La Guerra Química y Biológica a las Drogas », Amsterdam, mars 2001, 33 p.

Zones de fumigation dans le Putumayo



Contrecarrer l'effet des défoliants⁴¹.

Il existe plusieurs méthodes pour tenter de sauver les plantes touchées par les défoliants :

- Couper la plante (*soqueo*) en ne laissant que 2 cm de la tige dépasser du sol dans les trois jours après la fumigation. Au bout de six mois l'arbuste qui a repoussé donne normalement sa première récolte.
- Appliquer sur les plantes immédiatement après la fumigation une solution d'eau et d'urée qui est surtout active si le traitement est suivi par des pluies abondantes. Les feuilles peuvent être cueillies de 4 à 6 mois plus tard.
- Appliquer une solution de miel et d'eau avec la possibilité de récolter trois mois plus tard (c'est la pratique la plus fréquente des paysans).

Ces mesures ne sont efficaces que si les plantations ne sont pas soumises à des fumigations répétées. Or, après avoir constaté ces interventions des paysans, les responsables des fumigations font repasser les avions jusqu'à 12 fois sur les mêmes zones. Cela accroît d'autant leurs effets négatifs que nous développeront plus bas.

Anticiper et substituer les effets de la fumigation

De nombreux témoignages et des interviews de paysans que nous avons réalisées à Bogotá montrent que les paysans réagissent de la façon suivante aux fumigations de leur culture :

- Les agriculteurs dont les plantations ont été complètement détruites à plusieurs reprises migrent dans une autre région, dans la dernière période du Guaviare et du Caquetá au Putumayo. En 1996, dans ces deux départements poussaient 60 400 des 69 200 ha existant en Colombie, dont seulement 7 000 ha pour le Putumayo.

⁴¹ Ces informations sont tirées du meilleur ouvrage consacré aux fumigations : Ricardo Vargas Meza *Fumigación y conflicto. Políticas antidrogas y deslegitimación del Estado en Colombia*. Bogotá : Tercer Mundo/Transnational Institute/Acción Andina, 1999, p.190.b

En 2000, selon le gouvernement, les superficies de coca s'élevaient à plus de 55 000 ha dans ce département (l'ambassade des États-Unis déclarait même que cette superficie pouvait atteindre 90 000 ha)⁴². Selon la police colombienne, en 2000, 13 000 familles de petits agriculteurs se livraient à la culture de la coca sur 30 000 des 60 000 ha alors recensés.

- Les paysans « déplacés » replantent sur des terres relativement accessibles et de bonnes qualités l'équivalent de ce qu'ils ont perdu, de un à quatre hectares en moyenne. Simultanément, pour se prémunir de la destruction de leur parcelle principale, ils sèment encore l'équivalent de cette superficie en petits lopins dispersés dans des lieux plus inaccessibles : montagnes, forêts, etc. Comme les fumigations ne détruisent pas toutes les plantations « principales » et fort peu des plantations « secondaires », on assiste à une croissance nette des superficies cultivées.

Ces conclusions sont confirmées par les services de Coopération technique et culturelle de l'ambassade de France qui s'appuient sur des photos fournies par le satellite *Spot*. Par exemple sur une première photo d'une zone du Putumayo on voit une tache rouge qui révèle des cultures très denses avant fumigation. Une seconde photo, après fumigation, montre qu'elles ont quasiment disparu. Une troisième photo, prise quelques mois plus tard, montre une infinité de petites taches rouges, disséminées dans toute la région.

A la suite des fumigations massives dans le Putumayo à partir de décembre 2000 et durant toute l'année 2001, on observe un déplacement de population vers les départements de Nariño et d'Amazonas et, même, pour certaines, au-delà de la frontière de l'Équateur. Le PNUCID lui-même reconnaît cette inefficacité. Son directeur, Klaus Nyholm, a pris publiquement position contre ces campagnes

Le déplacement des cultures entraîne un processus d'intense déforestation. Selon des statistiques publiées par le ministère des Affaires Étrangères de Colombie : « *Depuis qu'elle est cultivée, la coca à elle seule a provoqué la destruction de 160 000 à 240 000 hectares de forêt dans les bassins de l'Amazone et de l'Orénoque, soit 30 % de la déforestation annuelle en Colombie. Dans la zone andine, la culture du pavot a entraîné la disparition de 60 000 à 100 000 ha de forêt en altitude... À ce rythme, la forêt colombienne sera totalement détruite dans une quarantaine d'années* »⁴³.

L'exception colombienne

Un certain nombre d'acteurs a sans aucun doute intérêt à exagérer l'impact des fumigations ou à mettre en avant des effets inexistantes. C'est d'abord le cas des paysans, afin de poursuivre des cultures qui leur permettent de survivre. C'est ensuite les guérillas qui tirent d'importantes ressources des activités illicites, mais aussi celui de certaines ONG opposées au gouvernement, etc. Néanmoins, même en l'absence d'évaluations scientifiques de ces dommages, une série d'indices convergents en suggèrent la réalité. Ces effets pernicieux sont de trois types : les fumigations de cultures légales ; leurs effets sur la santé humaine et enfin leurs effets sur l'environnement. Mais avant de les envisager, il est bon de rappeler quelques antécédents qui ne sont pas sans signification, la Colombie étant, avec le Mexique, un des derniers pays du monde où cette méthode est employée contre les cultures illicites.

⁴² International Policy Report, op. cité, p.3.

⁴³ Viceministro de Relaciones Exteriores, « Diplomatic Mail for peace » n°8, Ministerio de Relaciones Exteriores, 2 juillet 1999, cité par TNI, op.cité p.6.

- Au Pakistan, les défoliants ont été utilisés de 1986 à 1991 contre les cultures de pavot dans les Agences tribales. En 1991, elles ont été abandonnées : « inefficaces et dangereuses »⁴⁴.
- En Birmanie, des épandages de défoliants ont été effectués par l'armée, non seulement sur le pavot, mais sur l'ensemble des cultures des régions de Kengtoung, Tang Yan et Kutkai : « Cette campagne, appuyée par les États-Unis, a déclenché une campagne des écologistes et des militants des droits de l'homme, mais aussi du gouvernement thaïlandais et des fonctionnaires des Nations unies chargés des programmes de développement alternatif de l'autre côté de la frontière »⁴⁵. A la suite de quoi l'United States General Accounting Office (GAO), équivalent aux États-Unis de la Cour des Comptes, a fait un rapport très critique sur l'usage d'herbicide. Il a été finalement abandonné en Birmanie.
- Au Guatemala, une opération conjointe d'épandage de défoliants a été organisée par les Forces armées et les troupes américaines en mai 1987. Elle aurait causé la mort de 14 personnes et provoqué des nausées, des maladies de la peau, des problèmes respiratoires et des diarrhées chez de nombreux paysans. L'usage de défoliants a été abandonné⁴⁶.
- En Bolivie, des défoliants ont été utilisés en 1985, dans la région de Yapacani, dans le département de Santa Cruz. Un an plus tard, il était possible d'observer sur certaines des parcelles touchées, entourée de fil de fer barbelé, des écriteaux indiquant : « *Interdit de passer, danger de mort* ». Les fumigations ont été définitivement interdites en Bolivie et remplacées par l'éradication manuelle.
- Au Pérou, en 1988, on s'apprêtait à une campagne de fumigation aérienne. Des experts américains et péruviens avaient choisi le Tebuthiuron ou Spike parmi une trentaine d'autres herbicides testés dans la région. Mais en mai 1988 se produisit un coup de théâtre : *Eli Lilly and Co*, la société qui fabrique le Spike, annonça qu'elle renonçait à son contrat de 25 millions de dollars avec l'administration Reagan. Les dirigeants expliquèrent que cet herbicide « *pourrait causer des dégâts irréversibles à la flore et à la faune et même affecter les êtres humains s'il n'était pas utilisé avec les précautions nécessaires* »⁴⁷. Les fumigations ont été abandonnées depuis.

L'exemple péruvien infirme un des arguments en faveur des fumigations en Colombie. On prétend que les superficies colombiennes sont si importantes et protégées par les guérillas, qu'il serait impossible de procéder à une éradication manuelle. Pourtant, au Pérou, les cultures ont couvert jusqu'à 150 000 hectares, partiellement protégées, jusqu'en 1993, par la guérilla du Sentier lumineux.

Même si les produits utilisés sont différents, il est clair que les fumigations aériennes ont eu partout des effets si négatifs que l'on y a renoncé. Parmi les effets non voulus, on relève l'impossibilité d'éviter d'atteindre des cultures licites, voire des projets de développement alternatifs.

⁴⁴ Alain Labrousse *La drogue, l'argent et les armes*. Paris : Fayard, 1991, p

⁴⁵ Idem, pp. 209-212.

⁴⁶ Idem, p.420.

⁴⁷ Idem, pp.353-354.

Les fumigations de cultures légales

Le gouvernement reconnaît que des cultures licites ont été fumigées, mais il invoque la dissimulation par les paysans des cultures de coca ou de pavot parmi des cultures vivrières. Or, la Résolution 0005 du gouvernement n'autorise pas à fumiger la coca lorsqu'elle est associée à d'autres cultures sur des parcelles de 2 à 3 ha. Le gouvernement a également signé avec de petits producteurs des « Pactes sociaux de développement alternatif » par lesquels ces derniers s'engagent, dans un délai d'un an, à substituer des production licites à la coca. Ces paysans n'échappent pas non plus aux fumigations ce qui entache gravement la crédibilité de l'État.

De nombreux autres exemples montrent que les fumigations ont également détruit des cultures licites d'un seul tenant

- Ricardo Vargas évoquant les fumigations dans le Guaviaré entre 1990 et 1995, note que 98 des 600 ha des plantations d'hévéa mises en place par le gouvernement ont été détruites⁴⁸. Dans le village de El Jordan, tous les poissons d'un projet de pisciculture ont été empoisonnés.
- Le Défenseur du Peuple (Ombudsman ou Médiateur nommé par le gouvernement), Eduardo Cifuentes Muñoz, après avoir visité les zones fumigées du Putumayo en février 2001, a demandé la suspension immédiate des fumigations. Il a déclaré qu'elles avaient affecté au moins 11 projets de développement alternatif dans le département, y compris des projets de PLANTE, appuyés par la communauté européenne, trois projets du PNUCID et ceux d'un Pacte d'éradication manuelle signé en décembre 2000⁴⁹.
- Suite à une recherche dans le Putumayo du 9 au 12 mars 2001, les envoyés américains d'International Report Policy écrivent : « *Dans le village de La Concordia, au nord de La Hormiga, nous observons que les avions ont tout fumigé – les cultures vivrières, les maisons, le collège, le terrain de football et même la route* ». Un peu plus loin, dans le village de La Isla, les paysans les informent qu'un laboratoire de cocaïne transformé en élevage de poulets dans le cadre d'un projet de développement alternatif avait été fumigé entraînant la mort de toutes les volailles. Même chose pour le projet de pisciculture.
- Après examen de photos Spot, les services de Coopération culturelle et technique de l'ambassade de France confirment que des cultures licites ont été fumigées.

Les effets sur l'environnement

L'argument des partisans de la fumigation est que le glifosate est un désherbant utilisé dans le monde entier. Mais ils oublient de préciser que son usage doit être entouré de précautions très précises. La firme *Monsanto* qui le commercialise sous la marque Roundup précise dans le mode d'emploi du produit : « *Des quantités minimales du produit peuvent causer des dommages importants à des cultures, des plantes et des zones qui ne sont pas visées* ». Il est possible de réduire ce risque « *en utilisant des écrans protecteurs, pour éviter que le liquide [destiné aux mauvaises herbes] atteigne les feuilles ou les parties vertes des plantes traitées* »⁵⁰. Effectivement, lorsque les cultivateurs de café colombiens utilisent le glifosate, ils couvrent chaque caféier d'une bâche de plastique, portent un masque protecteur sur le visage et des gants. Une spécialiste de l'usage des pesticides remarque : « *Aucun pilote,*

⁴⁸ Idem, p 183.

⁴⁹ « Defensor del Pueblo critica fumigaciones », El Espectador, 18 février 2001.

⁵⁰ Idem, p. 147.

quelle que soit son expérience, ne peut éviter que la fumigation soit in discriminée quand on déverse des herbicides à partir d'un avion »⁵¹. D'ailleurs Monsanto, écrivait il y a trente ans dans un de ses premiers bulletins techniques : « Les applications aériennes doivent être évitées s'il existe le risque que le produit soit en contact avec des espèces non visées »⁵².

- Le glifosate est très soluble dans l'eau mais insoluble par des solvants organiques. En 1997, la firme Monsanto a été contrainte de retirer de ses publicités « biodégradable » et « sans effet sur l'environnement »⁵³.
- Les conditions d'utilisation par aspersions aériennes sont très précises : les quantités utilisées ne doivent pas dépasser 2,5 litres par hectare ; l'humidité doit être supérieure à 75 % ; la température inférieure à 20° et les vents inférieurs à 2,3 nœuds. Or, Ricardo Vargas, utilisant des chiffres officiels, calcule qu'en 1998, sur le territoire national, la quantité de glifosate utilisée par hectare a été, en moyenne, de 13,47 litres, soit plus de cinq fois que la quantité recommandée.
- Depuis 1999, est utilisée une nouvelle variante du Roundup, appelée Roundup Ultra, par addition de Cosmo-Flux 411 F qui augmente l'action biologique du produit.

Les effets sur l'homme

Selon des porte-parole de l'ambassade des États-Unis, lorsque l'on applique les doses recommandées, « le glifosate est moins toxique que le sel de table ou l'aspirine ». Il est difficile de répondre scientifiquement à ce type d'assertion. S'il existe des études toxicologiques sur la composition courante du Roundup, il n'en existe pas sur la composition utilisée couramment dans la fumigation⁵⁴. Pour l'instant on ne dispose donc que des plaintes d'individus et d'organisations villageoises. Lorsqu'elles sont rapportées par les médecins qui les ont traitées, on peut penser qu'elles ont un degré important de véracité. En voici quelques exemples :

- Le 30 juillet 1999, le journal *El Tiempo* de Bogotá rapporte que le Dr Enrique Castillo de l'hôpital de Almaguer a traité 60 personnes de la réserve indigène de Caquiona, dans le département du Cauca qui, immédiatement après les fumigations, se plaignaient de vomissements, de diarrhées, de fièvres, de douleurs musculaires, de maux de tête et de dérangements intestinaux.
- Le 1^{er} mai 2000, le *New York Time* citait le Dr Nelson Obando, de l'hôpital de Popayan, la capitale du Cauca, qui après avoir traité des indigènes souffrant des mêmes symptômes, déclarait : « Nous n'avons pas les moyens scientifiques pour prouver qu'ils souffraient d'un empoisonnement dû à des pesticides, mais tous les symptômes qu'ils présentaient sont cohérents avec cette hypothèse ».
- Entre décembre 2000 et février 2001, selon un expert de l'environnement⁵⁵ : « Des 170 agglomérations qui forment San Miguel et Valle del Guamués, 110 (65 %) ont présenté des plaintes aux autorités de ces municipalités pour

⁵¹ Elsa Nivia « Fumigaciones sobre cultivos ilícitos contaminan el ambiente colombiano » communication in « Las guerras en Colombia : drogas, armas y petróleo ». Instituto Hemisférico de las Americas, Universidad de California-Davis. Mayo 17, 2001.

⁵² Mon-057-1-71, cité par Elsa Nivia, op. cité, p.2.

⁵³ Brian Tokar « Monsanto : a Checkered History » ; *The Ecologist*, vol 28, n°5, sep/oct 1998.

⁵⁴ Transnational Institute, op. cité. p.4.

⁵⁵ Bernardo Pérez Salazar « Efectos de las fumigaciones aéreas en los municipios del Valle del Guamués y San Miguel, Putumayo ». Diciembre 2000-Febrero 2001, mim, 13 p.

les dommages occasionnés par les fumigations aériennes... Durant les mois de janvier et février 2001, sur les plaintes de 1 443 chefs de famille, 1 164 (80 %) concernaient des problèmes sanitaires attribués aux fumigations ». Plaintes confirmées par les registres de l'Hôpital Sagrado Corazón du village de Jesús de la Hormiga où, selon le même auteur, « durant le mois de janvier, il y a eu une augmentation notable des consultations pour des symptômes fréquemment liés aux intoxications aiguës ».

La réaction des ministères concernés

Le 24 août, la Defensoría del Pueblo (organisme de médiation créé par le gouvernement et qui compte quelque 400 fonctionnaires) avait organisé une audition publique sur le problème des fumigations. Étaient présents des fonctionnaires des ministères de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture et de l'Intérieur. Il est à remarquer que les différents ministères n'avaient délégué que des fonctionnaires de seconde zone (sans doute pour ne pas engager leurs responsabilités) face à des questionnements incisifs. Sont également intervenus des universitaires, des juristes, des chefs d'entreprise et un sénateur.

Les intervenants non institutionnels ont d'abord démontré que n'ont pas été mis en place les contrôles et les évaluations prévus par la constitution.

Le représentant du Fonds pour la défense de l'environnement (ECOFONDO) a affirmé avec force que les fumigations étaient dangereuses pour l'environnement et dans la région indigène du Cauca remettaient en cause tous les projets de préservation de la nature.

Face aux mises en question de certains intervenants et du public, les réponses des représentants des ministères ont été généralement inconsistantes. Le représentant du ministère de l'Environnement a par exemple déclaré : « *Il doit y avoir des risques parce qu'on utilise un produit dangereux appliqué par des hommes qui sont par nature faillible* » ; celui de la Santé confesse qu'il n'existe aucune étude concernant les effets sur l'homme du glyphosate. Quant à la représentante du ministère de l'Intérieur elle avance que l'on utilise les fumigations... parce que les autorités en ont décidé ainsi.

Un consensus s'est dégagé parmi les intervenants non institutionnels pour accepter la proposition du gouverneur indigène du Cauca de remplacer les campagnes de fumigation par des éradications manuelles.

La position de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)

Dans son rapport sur l'année 2001, l'OICS se fait l'écho, de manière très prudente, des doutes émis à l'égard des campagnes de fumigation : « ...ce procédé a suscité de nombreuses protestations car les fortes concentrations de glyphosate associées aux autres produits chimiques auraient, dit-on, des effets sur les cultures licites, l'environnement et la santé humaine. Les tribunaux colombiens ont décidé qu'il ne serait pas fait de pulvérisations aériennes sur les terres des autochtones en Amazonie tant que l'on n'aurait pas procédé à une évaluation plus approfondie, des effets du programme d'épandage aérien en tenant compte, notamment, de l'impact des cultures illicites sur l'environnement »⁵⁶.

Pourquoi persévérer à appliquer une stratégie inefficace et dangereuse ?

Pour un certain nombre d'observateurs, les objectifs des fumigations sont en réalité politico-militaires. Ricardo Vargas écrit par exemple : « *En dépit de l'impuissance des fumigations à faire diminuer les cultures illicites en Colombie, on continue à les utiliser*

⁵⁶ pp 60-61.

sélectivement dans les régions où l'on rencontre de graves problèmes d'ordre public et qui, en réalité, exigeraient des mesures alternatives socio-économiques et non des actions répressives destinées à terroriser les populations »⁵⁷. Il ajoute un peu plus loin : « *la fumigation est un élément d'une stratégie intégrale contre insurrectionnelle* ». Cette politique est le fruit des pressions américaines qui se sont converties en « *mécanisme externe d'ingérence dans le conflit armé* ».

Alors que l'on pensait que les événements du 11 septembre et l'offensive des Etats-Unis contre le terrorisme islamique dans le monde aurait pu les détourner de l'Amérique latine, on observe au contraire qu'ils utilisent la campagne anti-terroriste mondiale pour accentuer leur effort contre les mouvements de guérillas en Colombie et le trafic des drogues. Ainsi, l'ambassade des Etats-Unis en Colombie n'a pas tardé à déclarer que les FARC étaient des Ben Laden locaux. Au début du mois de février 2002, une mission de haut niveau des Etats-Unis s'est rendu à Bogota pour envisager l'utilisation d'une aide accrue par la Colombie. Georges Bush en effet demandera au Congrès une aide de 538 millions de dollars pour ce pays (alors qu'elle n'avait été que de 399 millions de dollars pour l'année 2002). 70 % de cette somme devrait être consacrés aux dépenses militaires et de police. L'objectif est d'éradiquer 200 000 hectares de coca en 2003 et 10 000 hectares de pavot. Près de 100 millions de dollars seront en particulier consacrés à équiper et entraîner un bataillon d'intervention rapide de 1 000 hommes afin de protéger les infrastructures du pays des actions de la guérilla⁵⁸.

⁵⁷ « Narcotráfico, Política Antidrogas y cultivos Ilícitos En los Escenarios del Conflicto Armado Colombiano », in *Cultivos ilícitos, narcotráfico y agenda de paz*, Bogota : Agenda Ciudadana [séminaire], juin 2000, pp. 91-100.

⁵⁸ El Tiempo du 5 février 2002.

LA COOPÉRATION FRANÇAISE AVEC LA COLOMBIE

DOMAINES ET MONTANTS DE LA COOPERATION FRANÇAISE

Le financement d'actions bilatérales par la DGCID sur crédits MILDT (propositions d'action pour 2001), s'est élevé à 1 096 216 F. Cette somme est relativement réduite par rapport aux besoins de la Colombie et à l'aide qui lui est fournie par les États-Unis ou par l'Union européenne. Mais l'impact d'une politique de coopération n'est pas seulement quantitatif. Il conviendra de se demander si les montants utilisés le sont dans des domaines ou à travers des mécanismes qui ont une importance stratégique.

La coopération française se situe en Colombie presque exclusivement (à l'exception d'un programme de prévention de la police) dans le domaine de la réduction de l'offre, ce qui s'explique par le fait que la toxicomanie ne représente pas, malgré son aggravation depuis quelques années, un problème majeur.

LA COOPERATION EN MATIERE DE REPRESSION

La coopération policière repose essentiellement sur de la formation, dispensée soit en Colombie, soit en France, à travers des visites ou des bourses. Les stages font appel à des experts de l'OCRTIS. La coopération douanière a pour objectif essentiel le renforcement de la sécurité portuaire à travers l'appui apporté à la police et à la douane par l'attaché des douanes, des échanges d'experts et des échanges de renseignements. C'est également l'attaché des douanes qui coopère avec le service colombien anti-blanchiment (échanges de renseignements).

La coopération policière

Le financement des actions conduites par la délégation du SCTIP à Bogotá s'est élevé, en 2001, à 354 690 F. Il concerne :

- l'appui à la prévention s'est fait par un stage de 15 jours destiné aux Policiers formateurs anti-drogues (PFAD).
- la lutte contre la production et les trafics a inclus la visite au ministère de la Justice français, durant 7 jours, du Directeur de la direction nationale des stupéfiants ; une mission de 3 experts durant 15 jours pour un stage d'intervention antidrogue ; un stage de lutte opérationnelle contre le trafic à Medellin ; une bourse d'étude pour l'apprentissage de la langue française pour 9 officiers de police (stages intensifs de 3 mois à l'Alliance française de Bogotá ; stage sur les techniques du blanchiment ; visite à Paris de la chef de division contre le blanchiment de la Fiscalía general et de son adjoint, d'une durée de 7 jours).

Au premier abord on pourrait estimer que ces actions représentent un saupoudrage sans impact significatif. En réalité, les conversations que nous avons pu avoir, en particulier avec des policiers et des responsables colombiens, l'accueil qui nous a été fait au centre de formation de la police Facacativá (dont le commandant avait fait un stage en France), suggèrent que la coopération à travers les formations policières est un moyen de maintenir, à

très peu de frais, une présence française, face à l'omniprésence américaine et ses moyens considérables. Cela évite que la police colombienne ne soit complètement imprégnée par l'idéologie du tout répressif des États-Unis.

Cet impact est accru par d'autres éléments. En effet, selon les attachés de police de l'ambassade, les stages sur les actions de répression organisés par la France se distinguent sur plusieurs points de ceux dispensés par les policiers des États-Unis :

- D'abord parce qu'une partie importante d'entre eux se déroulent en Colombie. En contraste, les Américains reçoivent dans leurs écoles de police où, selon les dires des policiers colombiens, l'ambiance de discipline militaire est très rigide.
- Dans les formations « à la française », les formateurs sont plus proches des Colombiens, s'adaptent à leurs besoins.
- Les stages organisés par le RAID (destruction de laboratoires, libération d'otages, etc.), sont très appréciés pour leur professionnalisme.
- Les stages sur le blanchiment d'argent sale sont dirigés par André Cuiset, un policier très compétent détaché auprès de l'Unité d'investigation des affaires financières de La Paz (Bolivie).
- Les stages qui se déroulent en France, de même que l'enseignement du français en Colombie dispensé à des éléments de la police colombienne, sont très appréciés et favorisent les rapprochements. Un élément favorable à cette coopération est le fait que le chef de la Police judiciaire, Ernesto Gilibert, est le petit-fils d'un Français qui a créé la police colombienne au début du siècle.

La coopération douanière

Les actions conduites par l'attaché douanier adjoint à Bogotá bénéficient d'un financement de 281 526 F. Elles consistent en :

- Une mission d'audit en Colombie même des entreprises souhaitant adhérer au programme de la douane française, Douanes et entreprises face au trafic illicite de stupéfiants (DEFIS) ;
- Une visite, pendant 5 jours, en Martinique de deux spécialistes colombiens (renseignement maritime et garde-côtes) ;
- L'organisation d'un séminaire sur les contrôles aéroportuaires de détection de drogues ;
- La visite durant 7 jours du Directeur général des douanes colombiennes en France

De toutes ces actions, la coopération sur la sécurité portuaire revêt le plus d'importance. C'est l'ambassadeur précédent qui a insisté pour que la France s'engage dans la coopération douanière. Cette initiative se justifiait parce que, malgré la corruption ambiante, un secteur de la société colombienne a, pour l'essentiel, maintenu ses distances avec l'argent de la drogue : celui des grands groupes économiques, en particulier ceux liés au secteur des exportations internationales. C'est ce qui explique l'effort accompli depuis quatre ans par le secteur privé en vue d'assurer la sécurité portuaire et d'éviter que des stocks de drogues soient mêlés aux marchandises exportées.



Cellule de la police détachée sur le port de Cartagène



Machine dans laquelle a été découvert un lot de cocaïne

L'objectif est, bien entendu, que l'image des entreprises colombiennes ne soit pas ternie à l'étranger et que ces dernières ne perdent pas des parts de marché au profit de la concurrence internationale.

Avant 1994, une véritable anarchie régnait dans les grands ports colombiens, gérés par une entreprise publique, l'Entreprise des ports de Colombie, qu'il s'agisse de celui du Pacifique – Buenaventura – ou de ceux de l'Atlantique – Carthagène, Baranquilla et Santa Marta - entretenue par une main d'œuvre pléthorique, un syndicalisme mafieux et l'absence de technologie de pointe. À cette date, les terminaux portuaires ont été privatisés et une série de mesures prises : contrôle des cargaisons, des documents, des scelllements, des sous-traitants entrant et sortant des installations ; surveillance des aires d'exportation à l'aide de caméras ; mise en place de mécanismes de traçabilité des conteneurs permettant de connaître le nom des opérateurs intervenus dans les opérations de manutention, etc.

La direction des terminaux a simultanément passé des accords avec la police colombienne (Programme de sécurité portuaire). Les policiers détachés dans ce secteur sont, en 2001, formés (fouille des navires, ciblage d'envois suspects, formation de maîtres-chiens, de plongeurs) pour moitié par les États-Unis et pour moitié par la France. La coopération française dans ce domaine est pilotée par un attaché des Douanes à l'ambassade à Bogotá. La France finance également l'échange d'experts en sécurité portuaires : des accords ont été signés pour que deux experts des ports de Buenaventura et de Carthagène se rendent au Havre, tandis que deux experts de ce dernier port se rendront dans les deux ports colombiens concernés.

Ces policiers colombiens sont périodiquement évalués et notamment soumis au détecteur de mensonge, selon une technologie développée par la DEA. Les ports se livrent simultanément à une saine émulation. Par exemple, Carthagène s'étant doté du système de contrôle le plus performant, les entreprises ont vite préféré passer par ce port jugé plus sûr. Pour ne pas perdre de part de marché, les autres ports ont dû à leur tour s'adapter aux normes les plus strictes.

Chaque entreprise exportatrice et chaque navire font l'objet d'une fiche extrêmement précise qui entre dans des bases de données de la police locale et des organismes de contrôle internationaux. Cela permet de détecter toute anomalie : entreprise fantôme, exportation d'une marchandise vers un pays qui n'en est pas habituellement importateur, activité d'exportation par trop sporadique, etc. C'est ainsi qu'à partir de « soupçons » ont pu être saisis récemment, au départ, 250 kg de cocaïne dans une chaudière exportée en Espagne et, à l'arrivée, 191 kg dans un envoi de bananes à Anvers.

Mais l'entreprise privée est allée plus loin en créant, à partir de la Colombie, une organisation internationale, la *Business Anti-smuggling Coalition* (BASC) qui a elle-même passé des accords avec une organisation internationale des douanes, le DEFI (Douane-entreprises face au trafic de stupéfiants). Les entreprises qui appartiennent au BASC s'engagent à respecter une série de procédures qui vont de la chaîne de production, au conditionnement des produits pour l'exportation, au délai accordé par les transporteurs pour aller par exemple d'une usine située à Cali jusqu'au port de Buenaventura. Si le temps imparti est dépassé de plus de dix minutes, le chargement du camion est entièrement fouillé. BASC délivre également un certificat de bonne conduite aux entreprises qui sont soumises ensuite à une évaluation annuelle. Une négociation est en cours avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour qu'elle leur délivre également un label de qualité.

Les résultats de ces contrôles, devenus effectifs dans la plupart des ports en 1998, sont probants. L'année de mise en place, on observe des saisies très importantes, qui diminuent considérablement les deux années suivantes. Ainsi, sur le port de Carthagène, les saisies de cocaïne ont été de 17,6 t en 1998 et celles de marijuana de 17 t. En 1999 et 2000, aucune saisie de marijuana n'a été opérée et celles de cocaïne ont été respectivement de 1,4 t et 2,5 t. On retrouve une courbe similaire dans le port voisin de Santa Marta : en 1998, 1,6 t de cocaïne et 200 kg de marijuana ; en 1999, 801 kg de cocaïne et 50 kg de marijuana ; en 2000, les saisies de marijuana ont totalement disparu et celle de cocaïne n'ont représenté que 90 kg de cocaïne. À Buenaventura, où les procédures n'ont été mises en place qu'en septembre 2000, les saisies de cocaïne sont passées de 64 kg en 1999 à près de 4 t en 2000.

On note que, pour diminuer les risques, les trafiquants évitent désormais les gros chargements de drogues, que ce soit de cocaïne (jusqu'à 7 t en 1998) ou de marijuana. Surtout, il semble qu'ils abandonnent l'utilisation de conteneurs dans les ports colombiens, au profit de vedettes rapides (*go fast*) ou de yachts et de bateaux de pêche qui emmènent la drogue jusqu'à des cargos qui croisent au large, en provenance de Panama par exemple. En 2000, 5,2 t de cocaïne ont été ainsi découvertes dans le golfe de Morosquillo, à proximité de Carthagène, que les trafiquants s'apprêtaient à embarquer sur des *go fast* et 3 t de la même drogue à bord d'un bateau de pêche parti de Buenaventura. Rien n'indique donc que le trafic de cocaïne en provenance de Colombie ait diminué d'intensité. Il semble plutôt que la sophistication des contrôles dans les ports colombiens ont obligé les trafiquants à utiliser d'autres modalités pour exporter la cocaïne aux États-Unis et en Europe.

Avec un investissement pécunier et humain très modeste, la France joue néanmoins un rôle important dans la coopération douanière. Nous avons pu le constater au cours de notre visite du port de Carthagène et des entreprises privées qui y opèrent : l'attaché des douanes français jouit d'un incontestable prestige grâce à la qualité de sa collaboration (échange de renseignements notamment) avec les policiers, les douaniers et les entrepreneurs.

- La création d'une brigade canine est en projet. La France y contribuerait en fournissant deux experts qui resteraient chacun 5 semaines en Colombie. Mais ce projet reste soumis à la création d'une Unité anti-drogues aéroportuaire. Jusqu'ici les contrôles sont exercés par la police et les douanes.

Les remarques faites sur la coopération policière peuvent être répétées pour la formation douanière en Martinique ou en France métropolitaine : l'influence de la France y est sans commune mesure avec ses moyens financiers et humains.



Salut des maître-chiens à l'envoyé de l'OFDT

c) La coopération (informelle) anti-blanchiment

La lutte contre le blanchiment fait partie des missions de l'attaché douanier. Le budget prévoit :

- Un stage sur les techniques de lutte contre le blanchiment ;
- La visite à Paris durant 7 jours de la chef de division contre le blanchiment de la Fiscalía general et de son adjoint.

Selon une note de l'ambassade de France en Colombie⁵⁹ «... on peut supposer que les revenus de l'argent sale, provenant essentiellement du narcotrafic dans ce pays, ont disposé et disposent de toutes les facilités pour s'investir sur place ». Une des raisons invoquées par cette note est que la libéralisation de l'économie, qui fournit un cadre plus favorable à l'entrée des capitaux, favorise également le retour du produit des ventes de cocaïne à l'étranger. Lié directement à la mobilité des capitaux, le blanchiment des actifs se réalise aussi via la pratique de la sur ou sous-facturation des exportations/importations. Le troisième facteur de blanchiment est l'importation de toutes sortes de marchandises via la contrebande, « dont le produit est estimé à environ 6 milliards de dollars US par an, soit 7 % du produit total des importations et 1,5 % du PIB [...] Les autorités estiment que le fondement même de la contrebande réside dans le blanchiment de l'argent du trafic de drogues. Environ 1,5 milliard de dollars serait ainsi blanchi chaque année »⁶⁰.

⁵⁹ N°248/AME/SUD, du 26 mars 2001 : « Le blanchiment de l'argent et le poids du narco-traffic en Colombie », 19 p.

⁶⁰ Ibid, p.5.

De nombreux dispositifs ont été mis en place pour lutter contre le blanchiment. Parmi les toutes dernières mesures figure la création, en 1998, d'une Unité d'Investigation et d'Analyse Financière (UIAF)⁶¹. Placée au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, elle est chargée notamment d'exploiter les « *déclaration de soupçon* », émanant des organismes financiers et de la Surintendance des Banques, afin de constituer une base de données centralisée. L'exploitation de ces informations doit être transmise au Parquet pour investigation.

L'attaché des douanes de l'Ambassade de France coopère activement avec cette structure à travers de la communication de renseignements, d'échange d'informations, etc. Nous avons pu constater qu'il jouissait de la confiance de ses partenaires colombiens.

Le projet Spot d'observation des cultures illicites

Simonetta Grasi, la directrice adjointe du PNUCID, présente évidemment une autre vision des choses. Elle affirme que l'Union européenne a pris tant de retard que ce projet n'est plus fiable. Quant au choix de *Lansat*, elle fait valoir des questions de coût : ses images couvrent 180 km sur 180 km et sont le plus souvent fournies gratuitement. Le coût de Spot lui paraît exorbitant : 5 000 dollars par image pour une couverture de 60 km sur 60 km. Elle reconnaît néanmoins que *Spot* est plus performant pour la réalisation de la cartographie. En revanche elle pense que *Lansat* permet tout autant que *Spot* la formation des techniciens colombiens.

LA COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ALTERNATIF

L'aide au développement alternatif est très modeste (toujours en relation avec l'ampleur des besoins) et se limite à :

- Une contribution au programme Hévéas du PLANTE (Programme alternatif de développement colombien) à hauteur de 300 000 F.
- La valorisation industrielle de la mûre de Castille à hauteur de 155 000 F

Le lancement de projets de développement alternatif, principalement appuyés par le PNUCID (alors FNULAD), date des années 1980. Le premier organisme à les mettre en œuvre fut le Plan national de Réhabilitation (PNR) avec un projet de substitution de la coca dans le département du Cauca en 1985⁶² et dans celui du Nariño en 1989. En 1990 des projets ont vu le jour dans le Guavire et, en 1993, dans les zones productrices de pavot des régions indigènes du sud du Tolima et du Cauca ainsi que dans les zones productrices de coca dans le moyen et le bas Caguán, dans le Caqueta et dans la région connue comme la Botte du Cauca. En 1994, une nouvelle institution a été créée, le Plan de Développement Alternatif (PLANTE)⁶³. Elle s'adresse aux petits agriculteurs propriétaires de moins de trois hectares de coca, de marijuana ou de pavot s'ils s'engagent à abandonner leurs productions illicites.

⁶¹ República de Colombia. Ministerio de Hacienda y Crédito Público. Unidad Administrativa Especial de Información y Análisis Financiero. UIAF, 17 p., août 2001 et UIAF « Informe de Actividades 1998-2001, 5 p. août 2001.

⁶² La estrategias estatales contra las drogas in [divers auteurs] *Drogas ilícitas en Colombia*. Bogota : Editorial Ariel/PNUD, 1997, 700 p.

⁶³ Sur les objectifs du PLANTE voir la présentation de l'un de ses responsables, Fernando Franco « El Plan Nacional de Desarrollo Alternativo (PLANTE) para el Control de Drogas en Colombia in Taller Internacional Estrategias Nacionales de Control de Drogas, Desarrollo Alternativo y Cooperación Internacional (Cochabamba, Bolivia, 16-18 de Setiembre de 1997. Cochabamba : AIDIA/GTZ, 187 p., 1997.

Quinze ans plus tard, le premier constat est que ces projets n'ont pas empêché la croissance exponentielle des cultures illicites. Ils n'ont en général pas fait l'objet d'évaluations publiques. De plus, il semble qu'ils n'aient eu localement qu'un impact très réduit⁶⁴. Une des raisons de cet échec est que les différents gouvernements, sous la pression des États-Unis, ont entrepris des campagnes d'éradication avant que des fonds aient pu être débloqués pour le développement alternatif. Cette incapacité de l'État à remplir ses engagements suscite à son tour le scepticisme des cultivateurs qui sont incités à « tricher ».

Dans sa dernière phase et pour tenter de tirer la leçon de ses échecs le PLANTE, à partir de 1998, s'est orienté vers des plans régionaux et des projets productifs régionaux impliquant davantage de participation de la part des bénéficiaires. Mais, selon l'équipe de l'Université des Andes du CEDER, chargée d'évaluer le PLANTE, le Plan Colombie qui lie étroitement fumigations et développement alternatif, constitue un obstacle important à la mise en place des projets, cela d'autant plus que de nombreux petits agriculteurs ont récemment été la cible des fumigations.

Le projet hévéa

Le financement accordé par le MAE à travers la MILDT pour l'année 2000 s'élève à 500 000 F destinés aux prestations suivantes :

- Participation aux frais de mise à disposition en Colombie pendant quatre mois, auprès du PLANTE, d'un expert à partir du 1^{er} septembre ;
- Participation aux frais divers de gestion et frais complémentaire de transport ;
- Quatre missions d'experts du CIRAD, de 10 jours chacune.

Les projets d'Hévéa ont été élaborés par le PLANTE (dont le représentant pour ce projet est Julio Zuleta) et l'expert français Franck Rivano, chef du projet, à partir de septembre 2000. En juillet 2001, ce projet qui concerne cinq départements continuait à être mis progressivement en place dans les départements du Putumayo et du Caqueta avec les fonds débloqués par l'USAID qui le finance à hauteur de 8 millions de dollars. L'équipe devait formuler d'ici la fin de l'année 2001, deux projets, l'un dans le sud du département de Bolivar, l'autre dans le département du Norte de Santander. Voici la présentation du projet faite par Franck Rivano⁶⁵ :

« Ces projets de développement alternatif à base d'hévéa concernent des familles qui ont de petites surfaces plantées en coca (moins de 3 ha), et qui s'engagent avec le PNDA à éradiquer leurs cultures illicites dans un laps de temps d'un an après la signature d'un accord entre la communauté et le PNDA. En principe ces paysans sont épargnés par la fumigation réalisée sur les plus grandes surfaces par la DIRAN, avec laquelle le PNDA se coordonne. À terme l'hévéa devrait permettre d'assurer au petit planteur un revenu suffisant pour faire vivre sa famille, la vente du caoutchouc représentant de 50 à 60 % des revenus générés par la culture de la coca, à surface équivalente.

S'agissant d'une culture pérenne qui entre en production six à sept ans après son installation, il faut cependant associer à l'hévéa un certain nombre de cultures (vivriers, fruitiers) qui permettent de garantir à court terme des revenus réguliers, à condition de

⁶⁴ La problématique du développement alternatif a été abordé lors de colloques dont les actes ont en été en général publiés. Parmi les plus récents *Cultivos ilícitos en Colombia. Memorias del Foro Realizado el 17 y 18 de Agosto 2000, Universidad de los Andes*. Bogota : Ediciones Uniandes/COMPARTIR/PNUCID, 2001, 264 p. Sur la problématique au niveau des pays andins : [Hugo Cabieses ed] *Desarrollo Alternativo y Desarrollo Rural Debate sobre sus Límites y posibilidades*. Lima : IICA/Crea, 1999, 299 p.

⁶⁵ Présentation faite par écrit (voir plus bas).

s'assurer d'un marché local porteur. En outre, il est prévu dès le début du projet d'assurer aux bénéficiaires un minimum de sécurité alimentaire en mettant à leur disposition un fonds d'investissement pour entreprendre horticulture et petit élevage. D'autre part, il est recherché, pour la signature des pactes d'éradication, un engagement collectif plutôt qu'individuel, ce qui en renforce les effets à travers une cohésion communautaire locale. Cela a pour autre effet de permettre un regroupement des plantations, facilitant l'efficacité des moyens mis en œuvre et à terme offrant de meilleures possibilités d'industrialisation et de commercialisation.

Ce développement villageois implique des compétences multiples dans de nombreux domaines (agronomie, socio-économique, processing, économie et mise en marché des produits, connaissances techniques spécifiques des différentes filières) et, pour cela, il est nécessaire de compter non seulement sur la présence d'un expert permanent de l'hévéa pendant toute la durée des projets [Franck Rivano], mais également sur l'appui de missions complémentaires, (4 missions de 10 jours par an en moyenne) vers lesquelles ont été orientées les demandes à la MILDT pour 2001) ».

En 2000, les missions des experts ont été les suivantes⁶⁶ :

- À travers une mission du CIRAD, élaboration et évaluation de projets hévéa dans les départements du Putumayo (1 000 ha, soit 200 familles), dans le Caquetá (500 ha, 100 familles), Norte de Santander (500 ha, 100 familles) et le Sud de Bolívar (2 000 ha, 400 familles). Trois déplacements ont été effectués dans les régions du Caquetá et le Sud de Bolívar en vue d'évaluer la faisabilité technico-économique de la culture d'hévéas, sensibiliser les paysans producteurs de cultures illicites aux possibilités de substitution offertes par le PLANTE, assurer l'assistance technique en matière de préparation de pépinières et la mise en place d'un programme de recherche appliquée à cinq ans avec les deux principaux organismes de recherche nationaux (Corpoica et Sinchi).
- Franck Rivano en mai 2000 (15 jours) s'est déplacé dans le Caquetá et le Guaviare : réunion avec les associations de producteurs et les organismes de recherche, définition des options techniques pour l'élaboration des projets hévéas, étude des besoins du PLANTE en matière de coopération technique, préparation de l'installation de l'agent du CIRAD en Colombie à partir du 1^{er} septembre.
- Introduction en Colombie par Franck Rivano de 20 clones d'hévéas nouveaux.
- Mission de C. Picasso en septembre (10 jours) : révision des différents projets de développement ; étude avec le PLANTE d'un schéma de coopération entre CIRAD/PLANTE et l'USAID et définition du rôle d'opérateur technique du CIRAD, rédaction d'une convention à finaliser en janvier 2001 (Cette mission aurait en fait été prise en charge par le CIRAD).

Mission à réaliser en janvier-février 2001 pour compléter le programme prévu en 2000 :

- Une mission de C. Picasso (valorisation) pour la préparation de l'accord à signer entre le CIRAD et une structure d'accueil colombienne.

⁶⁶ « Coopération PLANTE-CIRA en Colombie », 2 p., 18 décembre 2000.

- Une mission du chef de programme hévéas (J. Sainte-Beuve) pour finaliser la coopération entre le CIRAD, le PNDA et les bailleurs de fonds et pour préparer les termes de référence d'une mission de technologie à réaliser courant 2001 (traitement de la récolte de caoutchouc).
- Une mission du département Forêt naturelle du CIRAD, concernant l'exploitation et l'aménagement forestier dans les régions où opère le PLANTE.

Programme de mission 2001 :

- Une mission de 15 jours pour une étude de faisabilité économique concernant le montage d'une usine pilote de traitement de la production de caoutchouc des petits planteurs, dans le Caquetá principalement.
- Une mission d'un socio-économique pour réaliser l'étude, le diagnostic et la typologie des exploitations paysannes.
- Une mission relative à une filière autre que le caoutchouc (forêt, élevage, cacao, palmier à huile, fruitiers), en fonction des besoins exprimés par le PLANTE.
- Participation aux études de faisabilité dans de nouvelles régions (Meta, Guaviare, Bolivar), pour des projets qui seront financés par l'Union européenne.
- Documentation technique.
- Séminaires de formation (socio-économique, agroforesterie, etc.).

Concernant la situation personnelle de Franck Rivano au sein de PLANTE, il semblerait que l'USAID qui finance ces projets accepte également de payer son assistance technique.

Viabilité du projet

Une évaluation de la viabilité du projet aurait impliqué un séjour beaucoup plus long, des visites de terrains, des interviews de tous les acteurs, en particulier des paysans, toutes choses impossibles dans le cadre restreint de cette mission. D'autant moins que Franck Rivano étant en congé, il n'a pas été possible de s'entretenir avec lui, mais seulement avec son assistant du Plante, Julio Zuleta et avec le Conseiller culturel de coopération technique, M. José Gonzalez, très au fait du projet. Cependant Franck Rivano a répondu par écrit à un certain nombre de questions :

- Existe-t-il un marché pour la production des hévéas lorsqu'ils entreront en production ? Si le projet est un succès, ne peut-on craindre une baisse sensible des prix qui se situent très au-dessus du cours mondial ?

Réponse : « La Colombie consomme 25 000 tonnes de caoutchouc par an, alors qu'elle n'en produit que 1 000 t ce qui veut dire que le pays devrait disposer de 25 000 ha. minimum pour satisfaire sa propre consommation (en se plaçant dans l'hypothèse conservatrice d'un rendement d'1 tonne/ha/an) [L'approvisionnement est actuellement constitué par des importations du Brésil, du Guatemala et de Malaisie. Il existe 350 entreprises utilisant le caoutchouc, allant de la fabrication de pneus à celle de semelles de chaussures en passant par

les tétines]⁶⁷. Actuellement le prix payé aux petits planteurs est deux fois supérieur au cours mondial. C'est une des rares cultures qui, malgré son entrée en production tardive (6-7 ans après installation), représente une réelle alternative aux cultures illicites dans ces régions. Les projets dont nous parlons pour les cinq années à venir, et qui sont financés par USAID, ne dépassent pas 5 000 ha. Il reste donc une grande marge avant que le marché national ne soit saturé ».

- Dans un pays en guerre comme la Colombie, une alternative à la coca qui n'entre en production qu'au bout de 6 à 7 ans, ne risque-t-elle pas d'apparaître comme très aléatoire aux paysans ? Cela d'autant plus qu'il existe déjà des exemples où les cultures alternatives, en particulier d'hévéas, ont été fumigées ?

Réponse : « Les projets sont conçus de manière à assurer la pérennité sociale et économique de la culture de l'hévéa dans ces régions. On ne peut présager de quoi sera fait l'avenir dans six ou sept ans, surtout dans un pays instable comme la Colombie. Cependant les projets sont censés être gérés totalement par les associations de producteurs dès que les plantations entreront en production. L'histoire montre dans différents pays en guerre que les arbres d'hévéas ne sont pas abattus et, en outre, ce capital forestier et productif ne souffre en aucun cas de l'absence d'exploitation. Bien au contraire, dans une telle éventualité, il s'améliore : l'hévéa est en effet un arbre rustique qui résiste à la folie des hommes et s'adapte aux technologies modernes. Je rappelle qu'en dehors de la production de caoutchouc, l'hévéa fournit du bois et fixe du CO₂, ce qui est très bien perçu par les spécialistes de l'environnement.

En ce qui concerne la fumigation, on peut déplorer certains dérapages qui semblent maintenant contrôlés grâce aux moyens sophistiqués de cartographie et à la collaboration qui s'est mise en place entre les services de police et de la lutte antidrogue et les équipes du PLANTE. Cela reste aujourd'hui marginal ».

Que pensez-vous de la méthodologie qui avait été initialement envisagée et selon laquelle on devait laisser pousser la coca à côté des hévéas dont l'ombre, à mesure qu'ils grandissaient, aurait petit à petit fait diminuer la production de coca, jusqu'à ce qu'elle disparaisse au bout de six ou sept ans ? Julio Zuleta m'a paru regretter que des pressions (probablement américaines) aient fait abandonner cette approche progressive.

Réponse : L'association hévéa-coca pourrait à première vue paraître intéressante pour un petit planteur qui à moyen terme se désengagerait des cultures illicites. Sur un plan technique, il ne faut pas sous-estimer les effets négatifs sur l'environnement de la culture de la coca qui utilise des quantités importantes de pesticides, contrairement à l'hévéa. D'autre part, l'effeuillage de la coca toutes les six à huit semaines représente pour la plante un stress énorme, cette exportation de biomasse et d'éléments minéraux étant sensée être compensée grâce aux apports importants d'engrais chimiques. Sous ces latitudes les précipitations élevées contribuent à lessiver les sols, l'érosion est importante et une bonne partie de ces engrais se retrouve emportée dans les cours d'eau. La conséquence immédiate est l'appauvrissement rapide de ces sols déjà naturellement fragiles. L'hévéa, même s'il s'agit d'un arbre rustique, ne trouvera pas forcément ses besoins nutritionnels pour son développement, principalement en période immature.

⁶⁷ Précision fournie par Julio Zuleta.

Il faut également admettre que cette voie rendrait plus difficile le suivi et le contrôle des engagements pris en terme d'éradication. En outre, même si les producteurs jouaient bien le jeu, la progression très lente de cette éradication, du fait de la voie choisie, n'est évidemment pas de nature à satisfaire pleinement un quelconque bailleur de fonds de projet de développement alternatif.

Commentaires concernant les réponses de Franck Rivano

Les dommages causés par la coca à l'environnement sont incontestables. Les réponses concernant le marché du caoutchouc en Colombie sont tout à fait convaincantes ainsi que la capacité de l'hévéa à survivre aux aléas de la guerre comme l'ont montré les exemples du Vietnam et du Liberia.

La question principale reste donc la période transitoire de six à sept ans durant laquelle les paysans devront survivre. Dans sa présentation liminaire du projet, Franck Rivano est beaucoup moins affirmatif à l'égard des « erreurs » des campagnes de fumigation qui épargnent « en principe » les paysans partis prenants du projet, que dans sa réponse à ma question sur ce thème. D'autre part, étant donné les antécédents du PLANTE, faits de nombreux échecs dans ses phases précédentes (voir *infra*), et l'incurie chronique de l'administration colombienne, on peut émettre des doutes quant à la mise en place « des cultures vivrières ou de production fruitière », qui permettraient aux paysans d'attendre que les hévéas entrent en production (Franck Rivano, semble d'autre part dubitatif sur les conditions de la commercialisation de ces productions lorsqu'il écrit : « à condition de s'assurer d'un marché local porteur »). Mêmes remarques quant à la garantie « d'un minimum de sécurité alimentaire en mettant à leur disposition un fonds d'investissement pour entreprendre horticulture et petit élevage ».

Cependant, contrairement à beaucoup d'autres projets concernant la production agricole ou l'élevage, dans le cas où la culture d'hévéas ne bénéficierait pas aux producteurs de coca ou ne constituerait pas une substitution mais un simple accompagnement, il laisserait un patrimoine agricole (comme l'affirme justement Franck Rivano) à la Colombie, exploitable sur le long terme. En attendant que le contexte (en particulier la pacification du pays et une réforme agraire) permette de réduire considérablement ou d'éradiquer les cultures illicites, ce projet semble un des plus prometteurs.

Du point de vue de la Coopération anti-drogues, une fois encore, grâce à la compétence de ses techniciens la France, joue un rôle sans commune mesure avec son modeste investissement financier. Cependant, même si Franck Rivano ne sollicite pas la prise en charge de son salaire par la MILDT, il est un peu choquant de voir celui-ci assumé par un organisme de coopération américain. Cela risque en outre d'être un jour une limitation à la liberté d'action de ce technicien français.

Le projet « Mûres de Castille »

Le projet s'intitule « Développement d'alternatives technologiques pour la valorisation agro-industrielle de la mûre de Castille (*Rubus Glaucus*) en Colombie ». Le projet de valorisation industrielle de ce fruit s'est déroulé sur deux ans et a bénéficié d'un financement de la MILDT de 165 000 F pour l'année 2000 et de 155 000 F pour l'année 2001. L'opérateur est le CIRAD-FLHOR qui a une solide expérience en Colombie⁶⁸.

⁶⁸ Voir la présentation « CIRAD-FLHOR in Colombia, mim, 10 p [sans indication de date]

Le plan d'activité prévoyait :

- Une étude de la production de jus clarifiés par micro filtrations tangentielles à travers de nombreux essais sur site industriel (PASSICOL S. A, Chinchicha). L'étude de faisabilité a été réalisée en 2001. En 2000, cette activité a nécessité 1 technicien sur site (6 mois) coordonné par un chercheur CIRAD-FLHOR.
- Une étude de liquéfaction enzymatique pour l'obtention de mûre de qualité supérieure. Ce travail s'est effectué au laboratoire commun CIRAD-FLHOR/UNIVALLE. Cette activité a nécessité en 2000, un chimiste pendant six mois coordonné par un chercheur CIRAD-FLHOR
- Début 2001, un pilote de microfiltration tangentielle a été construit en Colombie. Conformément à l'échéancier des essais de désacidification de jus de mûre ont été réalisés ainsi qu'une analyse pertinente des composés d'arômes et colorants. Les résultats devaient être publiés fin 2001 et transférés aux opérateurs potentiels à l'aide des partenaires locaux intervenant dans le processus de développement des cultures alternatives.

Viabilité du projet ?

En dehors d'une courte note du CIRAD-FLHOR qui est reprise pour l'essentiel dans les paragraphes ci-dessus, il nous a été impossible d'obtenir auprès des services de coopération de l'ambassade d'autres éléments d'information ou d'évaluation de ce projet. Des conversations que nous avons eues avec des experts français et colombiens à ce sujet il ressort que :

- Les études proposées dans le projet ont été effectuées et ont produit des résultats positifs.
- le problème vient du fait que les conditions ne semblent pas être remplies en Colombie pour que la production industrielle de ce fruit soit réalisée par des communautés paysannes. Les éléments qui nous ont été fournis pour appuyer cette évaluation se basent sur une tentative d'industrialisation de la mûre qui a été réalisée par le PLANTE dans le département du TOLIMA (la seule apparemment qui a été tentée avec cette production en matière de développement alternatif). Son bilan est que, s'il y a effectivement une demande du marché pour ce produit : a) les agriculteurs qui se sont lancés dans cette production ne bénéficient pas de voies de communication leur permettant de convoier dans des conditions satisfaisantes de conservation un produit très fragile jusqu'au lieu éventuel de sa transformation ; b) la prise en charge par des associations paysannes d'un tel projet a donné lieu à des malversations qui ont provoqué sa disparition.

Il s'ensuit que le projet CIRAD-FLHOR semble s'être limité à l'étude de sa faisabilité technique sans prendre préalablement en des conditions matérielles de son industrialisation et de sa commercialisation. Il ne sera pas suivi, à court terme du moins, d'aucun prolongement pratique. On peut se demander s'il laissera un patrimoine de recherche utilisable par les Colombiens dans le future. Dans une telle éventualité il semble que ce serait plutôt au bénéfice de l'entreprise privée.

Conclusion

Il existe deux approches pour juger de l'efficacité de la coopération française avec la Colombie.

- a) Se demander si elle a un impact dans le domaine précis où elle intervient, c'est à dire, pour l'essentiel, l'offre de drogue.

La réponse, implicite dans tous les développements qui précèdent, est globalement négative. Les productions illicites ne cessent de croître en Colombie, les réseaux d'offre de se décentraliser après avoir été touchés par la répression, les routes de contourner les obstacles placés par la répression, etc. Si les Etats-Unis avec les énormes moyens qu'ils mettent en œuvre n'obtiennent pas de résultat, il est évident que la contribution très modeste de la France est sans signification. On pourrait conclure donc qu'il vaudrait mieux investir dans d'autres domaines la contribution française, par exemple dans la prévention de la consommation des drogues ou la lutte contre l'alcoolisme qui est un problème sérieux en Colombie.

- b) Se demander si elle contribue à assurer une présence française dans ce pays et des liens durables avec un certain nombre de milieux et d'intervenants.

Nous avons montré que tant sur le plan de la coopération policière et douanière, principal poste d'intervention, que sur celui du développement alternatif, l'impact de la coopération française avec la Colombie est sans commune mesure avec les fonds très réduits qui y sont consacrés. Cet impact est probablement accompagné et amplifié par celui que la France, à travers l'action de son ambassadeur, joue dans l'appui au processus de négociations entre le gouvernement colombien et les mouvements de guérilla. Cependant, tant que les moyens mis à la disposition de cette politique resteront aussi réduits, cet impact restera fragile, car il dépend en grande partie de la qualité des hommes qui sont associés aux projets ou les mettent en œuvre. Il nous paraît donc indispensable que le montant de la coopération avec la Colombie non seulement reste à son niveau actuel, mais soit augmenté. Cela en dépit de la politique de « rééquilibrage » de la coopération dans le domaine des drogues, dont les fondements ne sont plus actuellement aussi pertinents qu'au milieu des années 1990.

Dans le volet du Plan triennal qui est consacré à l'action extérieure, on peut en effet lire⁶⁹ « *Les actions financées ne correspondent pas toutes aux zones géographiques prioritaires en terme de retour pour la sécurité intérieure. En 1998, 48 % du total des crédits interministériels consacrés à la coopération en matière de lutte contre la drogue ont ainsi été destinés à l'Amérique latine et à la zone Caraïbe. Certains pays ont été particulièrement favorisés comme la Colombie (22 % de l'enveloppe globale) et le Maroc (11 %).*

« *Les actions développées en direction des pays d'Asie et d'Europe orientale (PECO) ne représentent qu'une faible partie de ces crédits, pour l'essentiel consacrée à la réduction de l'offre* ».

⁶⁹ p. 118 de l'édition de la Documentation française

Ces développements s'efforcent de tirer la leçon du fait que, depuis le début des années 1990, l'Amérique latine (particulièrement les pays andins), ont été les premiers bénéficiaires de l'aide française en matière de coopération internationale anti-drogues alors que la drogue qui provenait de cette région du monde, essentiellement la cocaïne (et marginalement de la marijuana), consommée de façon récréative par des milieux intégrés, ne posait guère de problèmes sanitaires liés à la toxicomanie, ni de problèmes policiers liés au deal de rue. En revanche, la drogue causant le plus de problème dans ces domaines, était l'héroïne venant d'Asie via les pays méditerranéens ou de l'Est qui eux, ne bénéficiaient pas d'une aide significative.

La priorité donnée à l'Amérique latine dans ce domaine tient d'abord aux liens privilégiés que sur les plans culturels, économiques et diplomatiques, la France (et, au-delà, l'Europe) entretient avec ce continent. Elle tient également aussi au fait que les médias ont, depuis le début des années 1980, systématiquement lié production et trafic de drogues à l'Amérique latine par d'innombrables reportages sur les producteurs de coca, les « cartels » colombiens, etc. Dans le même temps les zones productrices d'héroïne, les pays transformateurs ou de transit de cette drogue (Afghanistan, Pakistan, Iran, Turquie) ne faisaient l'objet que de très peu d'attention. Au fil des années, le public et les décideurs politiques ont fini par prendre conscience que le danger en matière de production et de trafic ne venait pas de l'Ouest, mais bien de l'Est. Les récents événements ont fini d'ancrer le fait que la production d'héroïne avait sa source en Afghanistan (mais non que l'essentiel de la transformation se fait en Turquie).

Or précisément, au moment où cette réalité s'impose, elle n'est déjà plus aussi vraie. La consommation de l'héroïne a progressivement reculé depuis la fin des années 1990 et, au contraire, la cocaïne fait une percée au niveau de la consommation de rue. Nous reprendrons à ce sujet un passage d'un article publié dans « Drogue Trafic International » :

« Au cours des trois ou quatre dernières années, on a noté également une raréfaction progressive de l'offre d'héroïne sur le marché français. Mais un certain nombre de spécialistes y voit plutôt un recul de la demande qui incite les dealers à proposer d'autres drogues, la cocaïne en particulier, plutôt qu'une diminution de l'offre... Dans le « Rapport Trend » de juin 2001⁷⁰, on note soit une stabilité, soit même une diminution de l'offre de l'héroïne dont la pureté et les prix restent dans l'ensemble inchangés. Une des causes de cette stabilité est d'une part que de nombreux consommateurs se sont mis au Subutex (bien meilleur marché et qui présente moins de risques). D'autre part, le rapport annuel de l'Association espoir Goutte d'or (EGO) note quant à lui « L'héroïne n'a cessé de reculer dans les pratiques des usagers et chute à 28 % [des toxicomanes ayant recours à l'association] cette année [2001]. Dans le même temps, la cocaïne s'est généralisée à l'ensemble des consommateurs, même parmi les exclus, et le crack a cessé d'être une drogue confinée à certains milieux culturels ou socialement défavorisés. Aujourd'hui, le crack est ainsi consommé par 71 % de notre public et le chlorhydrate de cocaïne par 54 % d'entre eux. Le crack ou « caillou » est principalement injecté (54 %) par notre public mais également très souvent fumé (57 %). Le chlorhydrate de cocaïne, lui, est beaucoup plus souvent injecté (90 %) que fumé (16 %) ou sniffé (14 %) ». Le rapport Trend cité plus haut montre que ces constatations sont généralisables, avec des variantes locales (le crack injecté restant par exemple un phénomène parisien), au reste de la France.

⁷⁰ Pierre-Yves Bello, Abadalla Toufik, Michel Gandilhon (OFDT)

Sur le plan de la criminalité liée à la drogue, on observe un renforcement considérable des organisations colombiennes en Espagne qui pourraient, dans un proche avenir, étendre leurs activités sur d'autres continents. D'autant plus facilement en France que l'on observe une hausse de la criminalité colombienne dans d'autres domaines, en particulier les cambriolages.

Toutes ces observations donnent à penser que si l'on se place sur le plan « du retour pour la sécurité intérieure », il ne faudrait pas que la Colombie, où depuis deux ou trois ans s'est concentrée la production (aux dépens de la Bolivie et du Pérou), pâtissent d'un rééquilibrage de la coopération en faveur des pays d'Asie et des PECO. Nous réitérons donc ce que nous avons affirmé plus haut : Il est vivement conseillé de maintenir, voir d'accroître la contribution de la France à ce pays d'autant plus que les ressources humaines françaises paraissent de grande qualité, qu'ils s'agissent de policiers, de douaniers ou d'agents de coopération, et font un bon usage des sommes modestes qui leur sont allouées.